



COMMISSION « EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL »

Réunion du 9 novembre 2017

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION.....	2
LISTE DES PARTICIPANTS.....	3
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	5
AVIS ÉMIS EN COMMISSION.....	29
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.....	30
AVIS D'OPPORTUNITÉ ET AVIS « 7BIS ».....	31

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
LA COMMISSION EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL

- 9 novembre 2017 -

Président : Jean-Christophe SCIBERRAS, Directeur des ressources humaines France de Solvay

Rapporteurs : Vladimir PASSERON, Chef du département de l'emploi et des revenus d'activité (Dera, Insee)

Corinne PROST, Cheffe de service, adjointe à la directrice de la Dares (ministère du Travail)

Responsable de la commission : Yara MAKDESSI (01 41 17 38 59)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

.I INTRODUCTION.....	5
.II EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITÉ DES PROJETS D'ENQUÊTES STATISTIQUES.....	5
1. Modules ad hoc 2019 et 2020 adossés à l'Enquête Emploi.....	5
1. Enquête auprès des bénéficiaires de l'expérimentation territoires zéro chômeur de longue durée.....	7
.III LE PROGRAMME DE TRAVAIL DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC : QUOI DE NEUF EN 2018 ?.....	8
1. Présentation générale.....	8
2. Enquêtes Génération.....	10
.IV POINT D'INFORMATION SUR LA RÉNOVATION DE LA NOMENCLATURE PCS DANS LES ENQUÊTES AUPRÈS DES MÉNAGES.....	15
1. Contexte.....	15
2. Quatre axes.....	15
.V POINT D'INFORMATION SUR LES PUBLICATIONS RELATIVES AUX DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS (DEFM).....	17
.VI THÈME CENTRAL : LES PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES... ..	20
1. Trajectoires des jeunes sortis du système scolaire à partir des enquêtes « Génération ».....	20
2. Insertion professionnelle des sortants de l'enseignement supérieur.....	21
3. L'entrée dans la vie adulte – Présentation du dispositif EVA.....	22
4. Les dispositifs facilitateurs de l'insertion.....	24
.VII PROPOSITION D'AVIS.....	27
.VIII CONCLUSION.....	28

Liste des participants

NOM	Prénom	Société
AFSA	Cédric	Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
AMOSSE	Thomas	Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)
ANXIONNAZ	Isabelle	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
BABET	Damien	Insee - Statistiques démographiques et sociales (DSDS)
BAKIA	Halima	Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD)
BARRET	Christophe	Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Cereq)
BESSONE	Anne-Juliette	Ministère du Travail – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
BONDOUX	Sabrina	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation - Service de la statistique et de la prospective (SSP)
BONNEVAUX	Laurence	Association pour l'emploi des cadres (Apec)
CARON	Nathalie	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
CHARDON	Olivier	Insee - Statistiques démographiques et sociales (DSDS)
DIEUSAERT	Pascal	Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)
DO	Thi Phuong Thuy	Ministère du Travail – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
DROU	Jean-Michel	Les clés du social
DUBOIS	Marie-Michèle	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
EIDELMAN	Alexis	Ministère du Travail – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
FREYSSINET	Jacques	Institut de recherches économiques et sociales
FRIEZ	Adrien	Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)
GAINI	Mathilde	Ministère du Travail – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
GARNER	Hélène	France Stratégie
GASNIER	Claudine	Autorité de la statistique publique (ASP)
GEORGE	Estelle	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation - Direction générale de l'enseignement et de la recherche
GUANNEL	Boris	Ministère du Travail – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
GUILLEMOT	Danièle	Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Cereq)
HAJJI	Ilhame	Ministère de l'intérieur
HENRARD	Valentine	Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Cereq)
JAUNEAU	Yves	Pôle Emploi
JUGNOT	Stéphane	Institut de recherches économiques et sociales (IRES)
KABLA LANGLOIS	Isabelle	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation - Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES)
KERJOSSE	Roselyne	Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
LEFEBVRE	Geoffrey	Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)
MAHFOUZ	Selma	Ministère du Travail – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)

NOM	Prénom	Société
MAINDRON	Christophe	Pôle emploi
MAKDESSI	Yara	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
MAUREL	Françoise	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
MERCHAOUI	Wided	Ministère de la culture et de la communication – Département Études, prospective et statistiques
NOUVEAU	Cyril	Pôle Emploi
OTTE	Laetitia	Ministère du Travail – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
PASSERON	Vladimir	Insee - Études et synthèses économiques (DESE)
PORTELA	Mickaël	Ministère des solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail (CGT)
PROST	Corinne	Ministère du Travail – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
RAYNAUD	Emilie	Ministère des solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
RICARD	Alexias	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
RIVALIN	Raphaëlle	Ministère des solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
ROTH	Nicole	Insee - Inspection générale
RULFI	Daniel	Insee - Diffusion et action régionale (DDAR)
SANTELMANN	Paul	Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afp) Direction de l'ingénierie, de la formation et de la qualité
SAVINA	Yannick	Sciences Po
SCIBERRAS	Jean-Christophe	Solvay
TAVAN	Chloé	Insee - Statistiques démographiques et sociales (DSDS)
TAVERNIER	Jean-Luc	Insee - Direction générale
THILL	Christophe	Association pour l'emploi des cadres (Apec)
VUGDALIC	Suvani	Insee - Diffusion et action régionale (DDAR)
ZAMORA	Philippe	Ministère du Travail – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)

La séance est ouverte à 9 heures 15 sous la présidence de Jean-Christophe SCIBERRAS.

.I INTRODUCTION

Jean-Christophe SCIBERRAS

Bonjour à toutes et à tous. L'ordre du jour étant bien chargé pour cette commission, nous allons tout de suite démarrer avec deux demandes d'avis d'opportunité pour des projets d'enquêtes.

.II EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITÉ DES PROJETS D'ENQUÊTES STATISTIQUES

1. Modules ad hoc 2019 et 2020 adossés à l'Enquête Emploi

.a Présentation générale

Chloé TAVAN, Insee

Les modules ad hoc sont des modules complémentaires à l'Enquête Emploi, sous règlement européen. Ce sont des questionnaires relativement légers et contraints. C'est l'occasion pour nous de faire le point sur l'état d'avancement des réflexions au niveau européen sur les statistiques sociales en général. Il existe un règlement cadre en discussion, IESS (*Integrated European Social Statistics*). Pour les modules ad hoc, de façon plus spécifique, l'objectif est d'aller vers une intégration plus forte de ces modules dans l'Enquête Emploi, ce qui en modifie la nature, puisqu'ils sont désormais vus comme des thématiques complémentaires à l'Enquête Emploi, requis désormais de façon ponctuelle mais régulière. Ils seront reproduits en limitant autant que possible les changements afin de pouvoir développer des analyses en termes d'évolution temporelle.

Eurostat a fixé un cycle de 8 ans, avec six thèmes récurrents et deux thèmes laissés à la discrétion de la Commission.

Si chaque module faisait figure auparavant d'une petite enquête à part entière préparée dans le cadre d'un groupe de travail européen dédié, il existe désormais une préparation de front de tous les modules ad hoc à venir. C'est aussi la raison pour laquelle nous sommes aujourd'hui en mesure de vous présenter des éléments sur le module ad hoc 2020.

Une *task force*, au niveau européen, à laquelle la France participe, traite tous les modules ad hoc. Le futur règlement est encore en cours de discussion et même sa date d'entrée en vigueur n'est pas encore certaine. Les derniers échanges qui ont eu lieu au niveau européen laissent penser que cette date devrait être au plus tôt 2020. La France a retenu, pour la refonte de l'Enquête Emploi, l'hypothèse d'une entrée en vigueur de ce nouveau règlement en 2021.

Nous souhaitons adapter à terme (à compter de 2021), dans le cadre de la refonte de l'Enquête Emploi, la façon dont sont traités les modules ad hoc, notamment dans le cadre du processus de présentation au Cnis. À court terme, dans une phase transitoire, nous conservons le processus habituel avec une demande d'avis d'opportunité, la seule innovation étant un passage groupé, à compter de cette année, pour les modules 2019 et 2020.

Damien Babet va présenter les modules ad hoc à venir, pour 2019 et 2020.

Damien BABEL, Insee

Les modules ad hoc 2019 et 2020 sont totalement intégrés à l'Enquête Emploi et suivent le même protocole que l'enquête Emploi. Ils sont fidèles aux variables européennes et au modèle de questionnaire européen.

.b Présentation du module ad hoc 2019

Le module 2019, « organisation du travail et aménagement du temps de travail », vise notamment à savoir qui bénéficie de la flexibilité au travail (principalement la flexibilité horaire) et à mesurer celle-ci. Cela concerne les indépendants comme les salariés. Il s'agit d'un thème que l'on retrouve dans d'autres enquêtes, ce qui rendra ce module complémentaire, avec une plus-value spécifique résidant dans la comparabilité européenne et le fait que nous bénéficierons de toutes les variables de l'Enquête Emploi pour contextualiser ce module.

Il existe trois sous-modules :

- sous-module A : flexibilité horaire, avec des questions comportent une dimension subjective et sont aussi peu liées que possible aux législations nationales (capacité à décider de ses heures de début et de fin de travail, possibilité de prendre des congés à l'improviste, obligation de modifier ses horaires, ou de répondre à des sollicitations en dehors des heures de travail) ;
- sous-module B : organisation du travail (type de contrôle des heures ou de la présence, travail dans des délais trop courts, autonomie) ;
- sous-module C : le lieu de travail (caractérisation du lieu de travail, temps de trajet, fréquence à laquelle on doit changer de lieu de travail).

Le règlement est prêt et en attente d'adoption. La collecte aura lieu en 2019. Les premiers résultats seront diffusés au cours de l'année 2020. La même année aura lieu la mise à disposition des fichiers.

.c *Présentation du module ad hoc 2020*

Le module 2020, « accidents de travail et autres problèmes de santé liés au travail », a déjà été réalisé en 2013. Il existait alors de nombreuses variables spécifiques à la France. Ce sera, en 2020, le module européen tel quel.

Il a été décidé de reconduire tel quel le questionnaire de 2013 au niveau européen, même s'il est possible que des évolutions mineures lui soient apportées.

Trois sous-modules sont prévus concernant les accidents de travail, les problèmes de santé et l'exposition aux risques, avec à chaque fois l'identification des personnes concernées. Les données obtenues seront complémentaires aux questions du module « santé » de l'Enquête Emploi.

Une révision du règlement 2013 pourrait être décidée en 2018. Fin 2018 aura lieu le test papier, sous forme de *focus group*, comme pour le module 2019. La collecte aura lieu en 2020. Les premiers résultats seront diffusés en 2021.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Parvient-on à appréhender correctement les maladies professionnelles, malgré les problèmes de définition ?

Damien BABET

C'était l'enjeu des questions de comparabilité qui sont apparues en 2007 et 2013. En 2007, la France posait systématiquement des questions sur tous les types de maladies et mesurait en conséquence une prévalence beaucoup plus forte que tous les autres pays européens. En 2013, une expérimentation a consisté à utiliser les deux versions de questionnaires, en demandant à la personne interrogée si elle souffrait d'une maladie causée ou aggravée par son travail et en lui demandant plus spécifiquement de quels problèmes elle souffrait, en listant tous les problèmes de santé possibles. L'effet lié au questionnaire – qui est très important – a ainsi été mesuré. En adoptant le mode de questionnement européen, la prévalence des maladies liées au travail sera plus faible mais les données seront collectées de la même façon dans tous les pays européens et seront comparables.

Chloé TAVAN

Le module ad hoc se fonde sur une mesure déclarative, ce qui permet de s'abstraire des réglementations qui définissent d'un point de vue juridique une maladie professionnelle.

La commission émet un avis d'opportunité favorable aux modules ad hoc 2019 et 2020 de l'Enquête Emploi.

1. Enquête auprès des bénéficiaires de l'expérimentation territoires zéro chômeur de longue durée

Philippe ZAMORA, Dares

Ce projet d'enquête s'inscrit dans le cadre de la loi du 29 février 2016, destinée à éradiquer le chômage de longue durée. Le projet part d'une initiative – assez connue – d'ATD Quart Monde, qui a fait l'objet d'une certaine médiatisation. Le dispositif proposé consiste à instaurer à titre expérimental, dans une dizaine de territoires volontaires (urbains et ruraux) en France, un droit à l'emploi pour les chômeurs de longue durée. L'activité créée par les entreprises à but d'emploi doit être d'utilité sociale et non prise en charge par le secteur marchand ou les collectivités locales. Il sera proposé à l'ensemble des chômeurs de longue durée présents durant les trois ou quatre ans de l'expérimentation d'être employés en CDI dans ces entreprises, dans des conditions de droit commun.

Le modèle économique de ces entreprises est fondé sur une réorientation des fonds servant à financer le chômage de longue durée (tous fonds confondus, en incluant les dépenses directes et indirectes générées par le chômage de longue durée) et de susciter, progressivement, des financements marchands.

Un décret prévoit l'évaluation de la loi du 29 février 2016, indiquant que « l'évaluation mesure les effets de l'expérimentation sur la situation globale des territoires en matière d'emploi, de qualité de vie, d'inégalités et de développement durable. En particulier, elle s'attache à déterminer l'impact de l'expérimentation sur ces différents aspects, en comparant l'évolution constatée sur ces dimensions par rapport à une situation où l'expérimentation n'aurait pas été mise en place. Elle utilise à cette fin tous les instruments d'observation adaptés de nature qualitative ou quantitative ».

Nous présentons aujourd'hui les enquêtes statistiques et le protocole d'évaluation tel qu'il est prévu. Des remontées d'informations viendront des dix territoires avec des données administratives sur l'emploi, les revenus et le chômage. Nous souhaitons utiliser au maximum les données produites par l'appareil statistique sur les aspects importants pour l'évaluation. Il s'agit également d'explorer des thèmes tels que la santé, le bien-être, le logement, l'opinion sur le dispositif et la qualité de vie, en recueillant l'avis des bénéficiaires mais aussi avec le souci de mesurer l'utilité sociale du programme pour l'ensemble des résidents de ces territoires. Ceux-ci sont de taille modeste et nous imaginons pouvoir mesurer l'impact de ces activités sur la qualité de vie des résidents et un ensemble de dimensions qui ne seront pas seulement subjectives.

Chaque territoire comporte une dizaine de milliers d'habitants, avec environ 200 chômeurs de longue durée en moyenne par territoire. Il s'agit de proposer un emploi à chacun de ces chômeurs de longue durée, ce qui représente un « choc » d'activité sur le territoire (où l'on peut aussi faire l'hypothèse de l'existence d'externalités négatives).

Nous proposons de conduire des enquêtes à travers trois vagues, jusqu'en 2021, sur ces territoires et sur des territoires « témoins », en sélectionnant, avec le concours des services statistiques de l'Insee, un ensemble de personnes dans des territoires ressemblant, à tous points de vue, aux territoires pilotes retenus (urbains, ruraux, présentant le même taux de chômage, le même revenu moyen, etc.). L'objectif sera d'évaluer l'ensemble des impacts sur les territoires pilotes, par comparaison avec les territoires témoins. Nous souhaitons réaliser une enquête dès début 2018, afin de se situer en amont du dispositif, à une période où les entreprises à but d'emploi n'ont pas encore donné leur impact plein.

Les premiers résultats seront produits en 2019 sur cette enquête « V_0 », à la suite de quoi les résultats seront attendus en 2020. Une deuxième enquête aura lieu en juin 2019 et sera exploitée au 2^{ème} semestre 2019 afin de pouvoir rendre le rapport d'évaluation début 2020.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Quelles sont les externalités négatives potentielles ?

Philippe ZAMORA

On peut imaginer toutes sortes de mécanismes économiques. La loi précise par exemple que les emplois créés doivent correspondre à des activités non solvables par le marché et qui ne soient pas de nature concurrentielle, ce qui est très difficile à circonscrire. Nous pourrions progressivement voir se faire jour des activités se substituant à des activités marchandes, auquel cas un effet négatif sur l'emploi marchand existerait. Nous pouvons également imaginer que le taux d'emploi subventionné augmente, puisque tous les emplois créés seront des CDI. Si la croissance économique repart fortement, ces territoires seraient « accrochés » à un emploi marchand subventionné. Nous pourrions comparer tous ces aspects en mesurant le chômage, de même que le chômage de longue durée et l'emploi marchand (à partir des données administratives dont nous disposons pour l'ensemble des territoires français).

La commission émet un avis d'opportunité favorable.

.III LE PROGRAMME DE TRAVAIL DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC : QUOI DE NEUF EN 2018 ?

1. Présentation générale

Vladimir PASSERON, Insee

S'agissant de la thématique autour du chômage et des demandeur d'emploi en fin de mois (DEFM), du côté de l'Insee, un vaste projet de rénovation de l'Enquête Emploi aboutira en 2021, et 2018 sera une année

charnière dans ce chantier. Nous allons y poursuivre les expérimentations sur la collecte multimode (afin de basculer à terme vers une passation du questionnaire sur Internet en réinterrogation et en complément du téléphone ou du face-à-face). Un test de protocole sera réalisé au printemps 2018. Nous allons également tester en juin 2018 un questionnaire refondu qui tentera d'anticiper le futur règlement européen, sur lequel nous disposons déjà d'un certain nombre d'indications, sans pour autant en avoir une vision définitive. Le chantier de refonte du questionnaire a été largement amorcé en 2017, en associant l'ensemble du service statistique public (SSP). Nous veillerons à suivre les recommandations formulées dans cette instance, en particulier dans le cadre du rapport sur les nouvelles formes d'emploi.

Le module ad hoc 2018, qui porte sur le thème de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, a déjà été présenté l'an dernier, tandis que les modules ad hoc 2019 et 2020 ont été présentés ce jour par Chloé TAVAN et Damien BABET.

Un autre projet en phase « d'atterrissage » est l'appariement entre le fichier historique des demandeurs d'emploi et l'Enquête Emploi, que nous avons pu finaliser. Nous pourrions ainsi réaliser en 2018 de nouvelles analyses afin de comprendre les écarts constatés entre le chômage au sens du BIT et le nombre de demandeurs d'emploi.

De son côté, Pôle emploi interrogera pour la dernière fois en juin 2018 le panel de demandeurs d'emploi entrés à Pôle emploi en décembre 2016. L'enquête sur les « sortants », conduite par la Dares et Pôle emploi, de façon annuelle depuis 2017, sera également rénovée dans une logique d'analyse structurelle, afin de mieux éclairer la qualité de l'emploi retrouvé, les démarches effectuées pour retrouver un emploi, etc.

Dans le domaine de l'emploi, un chantier important est engagé, avec l'intégration de la montée en charge de la déclaration sociale nominative (DSN). Celle-ci a déjà été largement intégrée dans un certain nombre de sources conjoncturelles, notamment pour l'intérim, pour lequel la Dares et Pôle emploi sont branchés sur la DSN depuis l'été 2017. C'est également le cas de l'Acoss, qui a progressivement substitué les DSN aux déclarations d'emploi sous forme de bordereaux récapitulatifs de cotisation. Un changement majeur est à signaler : début 2018, les statistiques devront se baser non plus sur les déclarations d'effectifs totaux par entreprise mais sur des séries recalculées sur la base des données individuelles, avec une rupture de séries à traiter.

Du côté de l'Insee, nous travaillons sur le millésime 2016 et devons produire en 2018 des fichiers de données structurelles sur l'emploi et les salaires qui seront alimentés à partir, d'une part, des déclarations DSN et d'autre part des déclarations DADS pour les entreprises n'ayant déclaré que partiellement les DSN en cours d'année.

Par ailleurs, il faudra penser, en 2018, à la façon dont nous intégrerons les DSN de la fonction publique d'État, puisqu'il est actuellement prévu qu'elle devra effectuer ces déclarations à compter du 1^{er} janvier 2019, avec une montée en charge jusqu'en 2020.

S'agissant des estimations trimestrielles d'emploi salarié, depuis l'été 2017, nous avons une production commune à l'Acoss, la Dares et l'Insee, publication étendue à l'ensemble des salariés et aux ultramarins. Cette coproduction est réalisée au niveau national. Nous avons en 2018 l'objectif d'une déclinaison territoriale de cette coproduction.

S'agissant des rémunérations et du coût du travail, les enjeux sont à peu près les mêmes. Pour l'Insee, l'enjeu sera de parvenir à produire des fichiers « DADS grand format » (que nous appellerons les bases « Tous salariés »), avec les mêmes problématiques de transition de la DADS vers la DSN pour les données de 2016. En ce qui concerne les enquêtes Acemo, deux enjeux se feront jour : l'intégration du module triennal sur l'assurance complémentaire de santé collective (en appréciant les effets de la réforme qui l'a rendue obligatoire) et la mesure de l'ampleur de l'épargne salariale au sein des très petites entreprises (TPE) à travers le module quadriennal de l'enquête TPE.

Concernant les trajectoires et panels, nous (Insee) disposons fin 2017 du panel « Non-salariés ». Il s'agira en 2018 de construire le panel « Tous actifs » qui permettra d'étudier les trajectoires dans les différents emplois de toutes les personnes actives occupées.

Dans le même esprit, l'appariement entre le fichier historique des demandeurs d'emploi et le panel DADS a été finalisé au cours de l'été 2017. Les études (Dares, Pôle emploi, Insee) sont en cours et se poursuivront en 2018 afin d'étudier les trajectoires des demandeurs d'emploi, entre chômage et emploi.

Le panel sur les trajectoires des jeunes appariées aux mesures actives du marché du travail (Trajam) constitue un appariement des données DADS et des mesures publiques de soutien actif sur le marché du travail (notamment les contrats aidés). La Dares pourra ainsi suivre les parcours des jeunes entre ces contrats aidés et les autres types d'emploi.

Corinne PROST, Dares

L'enquête européenne sur la formation des adultes (*Adult Education Survey*, ou AES) a été collectée en 2016 et 2017. De premiers résultats seront publiés début 2018. Cette enquête nous permettra de livrer de premiers éléments sur la réforme de la formation professionnelle de 2014 et la mise en place du compte personnel de formation, en attendant la prochaine réforme de la formation professionnelle.

Nous préparons une enquête sur les trajectoires des apprentis, commune aux ministères du Travail et de l'Éducation nationale, en 2018. Il s'agit pour l'heure d'un projet et cette enquête sera présentée pour avis d'opportunité lors de la prochaine réunion de la commission. L'objectif est de décrire les trajectoires dès la formulation des vœux d'orientation vers l'apprentissage, à la fin de la classe de 3^{ème} et de décrire la façon dont l'entrée en apprentissage s'effectue (recherche d'employeur, déroulement des contrats, ruptures éventuelles) afin d'enrichir l'ensemble du système d'information sur la trajectoire des apprentis.

S'agissant de la santé au travail et des conditions de travail, la prochaine enquête « Conditions de travail » de la Dares sera collectée en 2019-2020. Il s'agit désormais d'une enquête par panel tous les trois ans.

Une nouveauté résidera dans la mise en place en 2018 d'un dispositif de recueil des informations relatives aux accidents de travail et maladies professionnelles dans la fonction publique d'État, ce qui complétera les données dont nous disposons pour le secteur privé et la fonction publique territoriale. Ce projet devait être lancé en 2017 mais a été reporté à 2018 faute d'agents disponibles au sein de la DGAFP.

En matière de relations professionnelles et de temps de travail, il est prévu un recueil des résultats des élections professionnelles des trois fonctions publiques. Il s'agit notamment d'enrichir les données générées sur le corps électoral et la composition des listes. Une enquête administrative sera préparée pour être réalisée en 2019 sur la composition effective des instances.

En ce qui concerne les recrutements, mouvements de main-d'œuvre et métiers, la substitution des DMMO (déclaration des mouvements de main-d'œuvre) par la DSN est quasi-complète en 2017 et nous allons très prochainement reprendre les publications de ces données. Il existe une question méthodologique importante de rupture de séries à traiter.

Du côté des offres d'emploi, d'importants travaux méthodologiques sont aussi à l'ordre du jour. La publication relative aux tensions sur le marché du travail a été temporairement suspendue. Des travaux sont en cours afin d'étendre le champ des offres d'emploi, car seules celles reçues par Pôle emploi étaient étudiées jusqu'à présent. L'objectif est d'étendre cette prise en compte à l'ensemble des fournisseurs d'offres sur Internet de mesurer de façon plus précise les tensions sur le marché du travail.

Concernant la fonction publique, un chantier portera sur les emplois vacants dans la fonction publique. L'objectif est d'étendre cette mesure, à la demande d'Eurostat, à l'ensemble du champ, y compris la fonction publique d'État.

Une nouvelle collecte est prévue sur les caractéristiques et le parcours de sélection des candidats inscrits aux concours de la fonction publique.

Enfin, en matière d'évaluation des pouvoirs publics, certaines enquêtes viseront à identifier ou suivre des dispositifs, en suivant notamment des populations témoins en plus des populations de bénéficiaires. Du côté de Pôle emploi, par exemple, différentes enquêtes doivent suivre les nouveaux services fournis aux petites entreprises, les services d'accompagnement intégré pour les demandeurs d'emploi et les nouveaux conseillers référents mis en place sur le sujet de l'indemnisation pour les demandeurs d'emploi. S'y ajoute l'enquête Expérimentation « zéro chômeur de longue durée » de la Dares, dont l'avis d'opportunité a été rendu ce jour.

2. Enquêtes Génération

Valentine HENRARD, Cereq

L'enquête Génération, portée par le Cereq, vise à suivre le début de parcours dans la vie active des jeunes sortants du système éducatif, recueil d'information qui permet d'étudier l'accès à l'emploi des jeunes et leur trajectoire professionnelle durant leurs premières années sur le marché du travail en fonction de la formation qu'ils ont suivie, de leurs caractéristiques individuelles et d'autres caractéristiques socio-démographiques. Cette enquête permet d'analyser la pluralité des facteurs expliquant l'insertion des jeunes sur le marché du travail.

Le champ de l'enquête est assez spécifique au regard des diverses enquêtes réalisées sur cette thématique, qui ciblent souvent des niveaux de sortie particuliers : nous ciblons tous les jeunes sortant pour la première fois du système éducatif au cours d'une année donnée, quel que soit leur niveau de formation.

La dernière enquête a eu lieu auprès de la génération 2013, c'est-à-dire les jeunes sortis du système éducatif au terme de l'année scolaire 2012-2013.

Le questionnaire examine les parcours scolaires, identifie le plus haut niveau de diplôme atteint et les diplômes qui ont pu être obtenus après la sortie. Un calendrier mensuel d'activité est également recueilli rétrospectivement sur les trois années de vie (active ou inactive) écoulées depuis leur sortie du système éducatif, afin de savoir si les jeunes étaient en emploi, en recherche d'emploi, inactifs, en reprise d'études, etc. Nous recueillons ensuite d'assez nombreuses informations sur les caractéristiques individuelles et l'environnement familial.

À ce questionnaire s'ajoutent, en fonction des enquêtes, des modules d'extension, décidés de notre propre initiative ou créés avec des partenaires. Des extensions portent par exemple sur le champ des docteurs, sur les séjours effectués à l'étranger, sur les stages suivis en cours d'étude, sur la professionnalisation dans l'enseignement supérieur ou sur les expériences de travail en cours d'étude. Nous avons régulièrement des modules sur le handicap et les problèmes de santé. Lors de la dernière enquête, un module important, réalisé en partenariat avec la DGAFP, a porté sur les concours et l'attractivité de la fonction publique. Un module de questions, financé par l'INJEP, a porté sur le rapport au travail, sur le soutien dans l'entreprise et sur la création d'activités. Nous avons également géolocalisé, lors de la dernière enquête, les adresses des individus au moment du baccalauréat et en fin d'études afin d'identifier les jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ce dispositif, labellisé par le Cnis, a été mis en place par le Céreq au cours des années 1990. La première enquête a eu lieu cinq ans après la sortie du système éducatif. Un système régulier s'est ensuite mis en place. Nous enquêtons tous les trois ans une nouvelle génération de sortants. La première interrogation a lieu trois ans après la sortie du système éducatif. Le schéma actuel se caractérise par une alternance entre les « petites générations » (qui portent sur un échantillon plus réduit, avec un questionnaire moins développé) et les générations pleines, comportant un échantillon plus large, avec un questionnement plus long. Ces générations pleines sont ré-enquêtées à cinq et sept ans. Nous sommes actuellement en cours de plateau d'enquête pour la troisième interrogation (à sept ans) de la génération 2010.

L'enquête dispose d'un cadre d'analyse homogène pour tous, ce qui permet de comparer la façon dont les jeunes s'insèrent pour les différents niveaux de formation atteints. Elle est fondée sur une norme de générations de sortants, c'est-à-dire des jeunes terminant leur formation initiale au cours d'une année donnée, qui sont donc confrontés à une même conjoncture. L'enquête recueille l'information sur les jeunes, trois ans après leur sortie du marché éducatif, afin de prendre en compte les premiers pas dans la vie active et ne pas effectuer une observation trop précoce au regard de l'entrée sur le marché du travail, notamment pour certains niveaux de diplôme pour lesquels une stabilisation requiert généralement plusieurs années.

Le questionnaire est assez riche : lors de la dernière enquête de génération pleine, la durée moyenne d'entretien était de trente minutes, ce qui permet de recueillir des informations assez riches et diversifiées. A cela s'ajoute un suivi longitudinal (jusque sept ans pour une génération sur deux, *via* le calendrier d'activité).

La rénovation du dispositif Génération est inscrite dans le contrat d'objectifs et de performances du Céreq, qui souhaite inscrire ce dispositif dans le long terme, ce qui rendait nécessaire d'en réduire le coût. Une option étudiée consiste à passer à une collecte multimodes (Internet et téléphone, alors qu'elle n'était réalisée que par téléphone jusqu'alors). L'objectif était aussi de trouver de nouvelles sources de financement.

Nous avons également saisi l'occasion de cette rupture dans la série pour rénover totalement le dispositif, en nous demandant si nous parvenions toujours à décrire au mieux l'insertion des jeunes. Les travaux que nous avons conduits ont d'abord porté sur les aspects méthodologiques et techniques, en étudiant notamment les résultats des expérimentations de collecte multimodes conduites parallèlement aux enquêtes Génération en cours. Nous avons également mené des réflexions sur le contenu de l'enquête, son architecture, son financement, les informations produites et la façon dont elle est utilisée par les chercheurs.

Cela nous a conduit à une deuxième étape dans laquelle nous avons défini les grandes caractéristiques du dispositif rénové, que nous avons présenté à un certain nombre de nos partenaires et à nos tutelles. Nous avons ainsi pu entériner les grandes caractéristiques du scénario rénové de l'enquête et produire une première estimation de coûts. Nous sommes dans une troisième étape où nous allons affiner ce scénario et rénover le questionnaire, ce qui implique de conduire quelques travaux supplémentaires.

Dans le dispositif rénové, nous conservons une interrogation à trois ans mais nous n'aurons plus qu'une seule réinterrogation à six ans (au lieu de deux réinterrogations à cinq et sept ans pour une génération sur deux). Nous allons aussi interroger une génération tous les quatre ans et non plus tous les trois ans. Nous abandonnons l'alternance entre petites et grandes générations : nous n'aurons que des générations de taille identique, celle-ci étant un peu plus réduite que la taille des générations pleines qui existaient jusqu'à présent.

Pour le questionnaire, nous avons retenu un tronc commun fixe permettant de produire les principaux indicateurs d'insertion pour toutes les générations. Y seront accolés des modules permettant d'approfondir certaines questions, notamment pour la recherche. Nous aurons un nombre limité de modules mais ceux-ci seront plus développés. Nous allons d'abord définir les priorités de recherche puis construire les modules de questionnement, qui seront renouvelés lors de chaque enquête.

Nous souhaiterions inclure les années de césure dans notre champ et modifier la façon dont est traité le contrat de professionnalisation, considéré actuellement comme une période en emploi. Nous souhaiterions considérer les contrats de professionnalisation qui arrivent juste après la fin des études comme des périodes d'étude, et enquêter les jeunes résidant à l'étranger au moment de l'enquête (alors qu'ils ne sont pas enquêtés aujourd'hui). Nous voudrions aussi passer à une collecte multimode (Internet et téléphone) et accroître l'effort de communication réalisé autour des données et des résultats de l'enquête, de même qu'à travers un site Internet dédié, pour la fidélisation des enquêtés.

Dans le nouveau dispositif, la première génération enquêtée sera la génération 2017, qui sera enquêtée pour la première fois en 2020, puis en 2023, six ans après son arrivée sur le marché du travail.

Nous prévoyons également d'introduire ponctuellement des enquêtes qualitatives et éventuellement des post-enquêtes, voire une troisième interrogation, sur une thématique choisie, à sept ans, huit ans voire davantage.

Nous devons encore réaliser cette année une révision du questionnaire, car certaines thématiques étaient examinées de façon très détaillée tandis que d'autres étaient absentes (par exemple la multiactivité). Nous devons également avancer sur les travaux relatifs au champ de l'enquête afin de savoir notamment si nous pouvons introduire dans notre base de sondage les jeunes sortant de contrats de professionnalisation. Nous souhaitons étudier des pistes d'appariement, notamment avec le fichier ex-DADS, afin d'enrichir notre questionnaire. Nous poursuivons les travaux méthodologiques sur les expérimentations de collecte multimode puisque la première enquête rénovée sera réalisée selon cette modalité. Il nous reste enfin à préciser l'effort de communication qui sera à produire.

Jean-Christophe SCIBERRAS

J'ouvre le débat.

Stéphane JUGNOT, chercheur associé à l'IRES

En ce qui concerne la Dares, la poursuite et la reprise des projets engagés il y a plus dix ans, sur l'appariement du fichier historique statistique (FHS) des demandeurs d'emploi et des DADS, et bientôt de la DSN, me paraissent une bonne chose. S'agissant de l'exploitation de ces fichiers appariés, la Dares a-t-elle réfléchi à des indicateurs statistiques qu'elle pourrait proposer au grand public à partir de ses projets de bases de données, au niveau national voire diffuser dans une base de données sur les zones d'emploi ? S'il est une bonne chose d'investir dans les systèmes d'information pour faciliter les travaux d'évaluation par les chercheurs ou les simulations pour les services opérationnels et les cabinets, il me semble également important de mettre à la disposition du grand public une information statistique aussi riche que possible. À cet égard, on peut regretter la pauvreté persistante des informations proposées sur certains domaines, compte tenu des bases de données existantes, qui coûtent et ont coûté cher à la Dares. Je pense notamment aux questions sur les demandeurs d'emploi, les prestations dont ils bénéficient et leurs trajectoires, pour lesquelles des indicateurs pourraient être disponibles à tous les échelons géographiques pertinents pour l'analyse des dynamiques du marché du travail, au niveau national et à celui des zones d'emploi.

En ce qui concerne le renouvellement de l'exercice de prospective des métiers et des qualifications, dont l'intérêt pour la politique de communication de France Stratégie me paraît plus évident que l'intérêt pour la connaissance et l'action publique, pouvons-nous envisager, dans le cadre de la préparation du prochain moyen terme du Cnis, une présentation d'un exercice de comparaison des trois derniers exercices (résultats et projections) ? Dans un contexte de contraintes sur les moyens, il me semble important de veiller à une bonne allocation des ressources et de réinterroger la pertinence de certains travaux.

Concernant Pôle emploi, un certain nombre d'enquêtes sont proposées dans ce programme statistique. Toutes ces enquêtes passent-elles par le processus de labellisation du Cnis ? Les mentionner offre un panorama assez complet des enquêtes menées par des ressources publiques mais si elles ne passent pas toutes par le processus de labellisation du Cnis, je me demande s'il n'y a pas le risque, pour le grand public, d'assimiler la mention des enquêtes dans le programme statistique à un label de qualité « statistique publique » qu'elles n'auraient pas.

L'Insee évoque un appariement sur le fichier historique des demandeurs d'emploi avec l'Enquête Emploi, afin d'éclairer les écarts entre le BIT et les demandeurs d'emploi. Ce projet avait déjà été annoncé dans le

programme statistique 2011. Des publications avaient alors été annoncées pour 2011, puis pour 2012. Ces publications ont-elles été effectuées ?

Enfin, concernant l'enquête Génération du Cereq, je trouve dommage, dans le cadre d'une refonte complète du dispositif, que l'on mette encore en perspective la réflexion sur l'articulation des enquêtes et des données administratives, alors que cette articulation aurait pu fonder la refondation du dispositif afin de mieux suivre les trajectoires, mieux traiter l'attrition et mieux traiter la pondération. Par ailleurs, dans le cadre du dispositif que vous avez présenté, pourquoi maintenez-vous une interrogation tous les trois ans alors que, si le questionnaire est beaucoup plus court, il serait peut-être plus intéressant, en termes d'attrition et de qualité de l'information (du fait des effets mémoire), de réaliser des interrogations annuelles ?

Corinne PROST

En ce qui concerne le FH-DADS, nous n'avons pas de stratégie concernant les indicateurs à ce stade. L'appariement précédent avait posé quelques difficultés de couverture du champ. Cela s'est mieux passé cette fois-ci mais nous devons préciser quelle exploitation nous mettons en place. Les appariements sont encouragés, d'une façon générale, dans le cadre du moyen terme. Nous sommes encore peu « industrialisés » de ce point de vue : ces travaux demeurent très longs et très coûteux, car il existe de nombreux dispositifs et procédures visant à s'assurer notamment du respect de la vie privée. Nous ne pouvons donc pas en faire des objets très souples afin de produire des indicateurs fréquents.

En ce qui concerne PMQ, un document de travail sera publié sur le bilan de l'exercice prospectif « métiers et qualifications » précédents, de façon conjointe avec France Stratégie.

S'agissant des enquêtes Pôle emploi, le programme de travail n'est pas nécessairement restreint aux enquêtes présentées pour un avis d'opportunité ou de conformité. Nous nous inscrivons dans un champ plus large de façon à fournir des informations sur les outils statistiques du service statistique public.

Isabelle ANXIONNAZ, Cnis

Effectivement, les enquêtes présentées pour avis d'opportunité au sein des commissions ne vont pas toutes nécessairement au comité du label. L'objectif est de vous informer en amont des projets.

Corinne PROST

Nous pourrions prévoir explicitement dans le programme d'identifier les enquêtes faisant l'objet d'une présentation pour avis d'opportunité et celles pour lesquelles cet avis ne sera pas sollicité.

En ce qui concerne l'appariement à partir du FHS, le travail est très long et très compliqué. Nous nous heurtons à des difficultés multiples, du fait de la mauvaise qualité des données renseignées sur les adresses.

Valentine HENRARD

Il est vrai que les appariements ne sont jamais simples. Des tentatives ont eu lieu bien avant que je ne rejoigne le Cereq. La plus récente concerne le fichier historique des demandeurs d'emploi. Nous avons été contraints, pour la rénovation de l'enquête Génération, par le temps. Les deux points que vous avez soulevés ont été débattus durant nos réflexions, notamment afin de déterminer s'il fallait interroger les jeunes tous les ans. Nous n'avons pas tranché en ce sens. Nous avons décidé une première interrogation à trois ans. La principale contrainte, pour la rénovation du dispositif, est d'inscrire celui-ci dans le long terme, ce qui imposait d'en réduire le coût. Il n'était donc pas possible d'effectuer des interrogations tous les ans. Nous avons réalisé une première estimation de coût du schéma que j'ai décrit. Nous n'interrogeons qu'une génération tous les quatre ans, avec deux réinterrogations, à trois ans et à six ans. Nous souhaitons conserver un suivi longitudinal et sommes passés de sept ans à six ans, considérant que la stabilisation était obtenue à partir de six ans.

Christophe BARRET, Cereq

Pour limiter l'effet d'attrition, nous allons réaliser des efforts accrus sur la fidélisation des enquêtés, de différentes manières. Il y aura notamment un site Internet où un espace leur sera dédié, avec des étapes de fidélisation chaque année. Des comptes Facebook sont également ouverts, comme pour la précédente génération.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Combien coûte l'enquête Génération ?

Christophe BARRET

En moyenne annuelle, sur un cycle de six ans, ce coût est estimé à environ 700 000 euros par an, en coûts bruts. Nous percevons des recettes, liées aux extensions, de l'ordre de 325 000 ou 350 000 euros par an. Nous faisons l'hypothèse d'une réduction de ces coûts d'environ 29 % à la faveur du dispositif rénové.

Vladimir PASSERON

Le droit nous empêche d'effectuer des appariements par le NIR, ce qui nous oblige à créer des clés plus ou moins approximatives (par exemple l'appariement entre le fichier historique et l'Enquête Emploi). Nous utilisons auparavant les adresses, dont on sait qu'elles ne peuvent pas être codées de la même façon d'une source à l'autre, ce qui rend les appariements plus fragiles que si nous pouvions utiliser le NIR. C'est ce qui explique la complexité et la longueur de ces appariements et peut-être aussi la fragilité des résultats qui peuvent en être tirés.

L'appariement de 2006-2007 a fourni des résultats permettant de comprendre et d'analyser les divergences de 2006 et 2007, centrées sur cet effet. Depuis lors, d'autres divergences sont apparues, que nous cherchons à comprendre. Une refonte de l'Enquête Emploi a également eu lieu, rendant caduques un certain nombre de problématiques de l'époque et de résultats trouvés jusqu'à présent. Nous nous interrogeons quant à la publication, *in fine*, de documents de travail, même si certains résultats obtenus sont caducs.

Jacques FREYSSINET, président du groupe de consultation DEFM

S'agissant de l'utilisation des Big Data pour les offres d'emploi, prévoyez-vous de vous appuyer sur l'agrégation qu'effectue déjà Pôle emploi ou sera-t-elle plus large ?

Corinne PROST

Nous expertisons ces deux façons de faire.

Adrien FRIEZ, DGAFP

Effectivement, la fonction publique, dans son ensemble (hospitalière, territoriale et État), devrait entrer dans le dispositif de la DSN, avec un échelonnement en principe assez limité. L'Insee et la Dares n'auraient-ils pas intérêt à se rapprocher de la DGFIP afin de recueillir les données dites « PASRAU », concernant le prélèvement à la source des employeurs qui ne saisissent pas la DSN, sachant que ces données doivent regrouper à partir de janvier 2019 (sous peine d'amende) tous les employeurs qui ne sont pas en DSN ? Ce serait peut-être une solution pour pallier des difficultés de détection de trous de collecte ou de double-comptes et pour disposer de données mensuelles sur l'ensemble du champ.

Vladimir PASSERON

Nous y réfléchissons en effet.

Paul SANTELMANN, AFPA

Il n'existe pas de données sur l'éventail des spécialités de formation suivies par les demandeurs d'emploi. Nous ne savons donc pas quelles sont les cibles de formation dédiées aux demandeurs d'emploi.

Cyril NOUVEAU, Pôle emploi

Nous avons beaucoup avancé quant aux données que nous diffusons sur la formation des demandeurs d'emploi, notamment depuis un ou deux ans, à la faveur des plans qui se sont succédés. Nous diffusons désormais sur notre site les entrées en formation, en indiquant l'objectif de formation et le domaine de formation.

Yves JAUNEAU, Pôle emploi

Nous avons des requêteurs en ligne sur les entrées en formation et le taux de retour à l'issue de la formation, sur des champs assez détaillés en termes de secteurs et d'objectifs.

Cyril NOUVEAU

Nous pourrions vous préciser les éléments dont nous disposons et ce qui manque.

Nicolas PROKOVAS, CGT

Je déplore, au même sens que Stéphane Jugnot, le fait que vous n'ayez pas profité de cette modification de l'enquête pour aller au fond et proposer un véritable « ravalement ». Je regrette surtout la décision consistant à « sacrifier » la continuité en créant une rupture de série pour des raisons financières.

Concernant la Dares, je me souviens que le Cnis avait réalisé un travail sur la possibilité de révision du dispositif des indicateurs concernant les discriminations en tous genres. Je n'ai pas vu grand-chose à ce sujet. Sans doute est-ce trop récent et que ceci apparaîtra dans le programme de travail 2019.

Je rejoins par ailleurs la remarque de Jacques Freyssinet : l'ajout des petites annonces dans les offres d'emploi vise-t-il à augmenter le numérateur de l'indicateur des tensions ?

Valentine HENRARD

Nous ne nous sommes pas interdit un « ravalement » complet de l'enquête Génération mais nos premiers travaux ont conduit à recenser tout ce qui était produit avec cette enquête. Nous avons examiné la façon dont les données étaient utilisées par la recherche et exploitées par des institutions. Les points que nous avons appelés « points fixes » sont ceux dont nous avons choisi, après maintes discussions, de conserver par rapport au dispositif actuel. La rupture vient de l'évolution du mode de collecte.

Corinne PROST

Nous n'avons pas d'indicateur nouveau en termes de genres. Nous y réfléchissons dans la perspective du programme de l'an prochain. Des publications ont eu lieu récemment, notamment une publication – assez peu reprise – sur le harcèlement des femmes dans le monde du travail. Nous travaillons de façon assez rapprochée avec le service des droits des femmes puisqu'une sous-directrice de la Dares vient d'y être nommée en tant que cheffe de service.

S'agissant des offres d'emploi, au cours des derniers trimestres publiés est apparue une forte hausse des tensions. Nous pensons que cela reflète surtout le fait que Pôle emploi perd de son pouvoir de marché, du fait notamment de l'arrivée de nouveaux acteurs tels que Leboncoin et d'autres sites web. Nous devons vérifier que nous publions effectivement une information sur les tensions sur le marché du travail et non sur le pouvoir d'intermédiation de Pôle emploi.

Cyril NOUVEAU, Pôle emploi

Nous savions depuis longtemps que les tensions étaient intéressantes à examiner afin d'apprécier l'évolution de cet indicateur. Dans le même temps, les modes de recrutement et par exemple le fait de passer par une offre d'emploi pour recruter varient beaucoup d'un métier à l'autre, ce qui rend les comparaisons difficiles. Pôle emploi a mis en place il y a quelques années un agrégateur des offres, via un partenariat avec de nombreux diffuseurs sur Internet. Peut-être certains employeurs qui souhaitent uniquement une diffusion d'offres, sans autre service de Pôle emploi, ne déposent-ils plus leur offre auprès de Pôle emploi, puisqu'il suffit de les déposer auprès d'un des partenaires. Non seulement nous savons que les offres ne constituent qu'une partie des besoins de recrutement, mais nous savons aussi qu'il existe d'autres sources, dont les agrégateurs. C'est l'objet de ce travail conduit avec la Dares.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Merci aux uns et aux autres pour ces éléments et ces débats.

.IV POINT D'INFORMATION SUR LA RÉNOVATION DE LA NOMENCLATURE PCS DANS LES ENQUÊTES AUPRÈS DES MÉNAGES

Olivier CHARDON

1. Contexte

La PCS est une nomenclature socio-économique française créée au cours des années 1950. En pratique, ce sont 486 professions qui s'agrègent pour définir 32 catégories socio-professionnelles et 6 groupes socio-professionnels. Il s'agit aussi d'une brique élément pour les familles socio-professionnelles de la Dares. Cette information est reconstruite à partir d'un libellé de profession, avec des variables annexes collectées dans la plupart des enquêtes « ménages ». Seul le recensement et l'Enquête Emploi diffusent la PCS au niveau le plus fin.

La précédente refonte de cette nomenclature date de 2003. En juin 2016 a été mise en place la nomenclature européenne ESeG, construite à partir de la nomenclature internationale ISCO. Améliorer l'articulation de la PCS avec ces nomenclatures avait été défini comme un préalable, dans le cadre du moyen terme du Cnis, pour tout projet de rénovation de la PCS.

Le développement des enquêtes sur Internet pose également des questions sur les modalités de collecte des informations nécessaires pour coder la PCS. Enfin, des recommandations du rapport Neyret-Faucheux, mené dans le cadre de la refonte de 2003, demeurent d'actualité, notamment sur les moyens de faire vivre la nomenclature.

2. Quatre axes

Le projet de rénovation s'articule autour de quatre axes.

Il s'agit d'abord de rénover le niveau fin de la nomenclature. La PCS reste un descripteur central de la société. Elle est complémentaire aux nomenclatures internationales (ISCO et ESeG), qui sont d'un usage limité au niveau national. Dans ces nomenclatures disparaissent des catégories sociales assez emblématiques. Elles comportent une segmentation des salariés tandis qu'elles fusionnent au contraire les catégories de cadres salariés et non-salariés. Une adaptation très lourde serait donc nécessaire et il n'est pas question, à court ou moyen terme, qu'ISCO ou ESeG se substituent à la PCS. Nous devons néanmoins, dans le cadre de la rénovation de la PCS, examiner au niveau fin les différences entre ces nomenclatures et les justifier.

Nous prévoyons de dresser un bilan des choix opérés lors de la refonte de 2003. Nous disposons de tous les éléments quantitatifs permettant de le faire, puisque des séries d'emploi par PCS et des libellés d'emplois et de professions sont collectés annuellement dans le recensement et dans les enquêtes Emploi depuis quinze ans. Pour les professions dont les effectifs ont le plus diminué ou dont les contours sont flous, des regroupements seront nécessaires afin d'assurer la robustesse de la nomenclature dans les principales sources, tout en conservant la possibilité de coder les nomenclatures adossées à la PCS. Il faut aussi actualiser la nomenclature, en intégrant de nouveaux libellés d'emploi, voire en créant de nouvelles rubriques. L'objectif est donc de permettre un transcodage facile de l'ancienne PCS vers la nouvelle, avec des rétroprojections à un niveau assez fin d'agrégation.

Le deuxième axe du projet vise à améliorer et simplifier le protocole de codage. Celui-ci est actuellement construit pour des enquêtes « papier ». Nous demandons aux personnes le libellé de leur profession et l'information recueillie est souvent assez pauvre, ce qui impose de mobiliser des variables dites annexes pour le codage. Nous souhaitons améliorer la richesse du libellé de profession collecté pour réduire la place de ces variables annexes et mettre en place un outil de saisie du libellé qui soit plus interactif et notamment adapté aux enquêtes Internet. Nous souhaitons mettre en place une liste fermée de libellés, dits riches, avec une saisie en auto-complétion. A titre d'illustration, si un individu se déclare vendeur dans une de nos enquêtes, nous devons, pour le coder au niveau le plus fin de la PCS, collecter l'adresse de son employeur, réaliser un appariement Siret puis recueillir le secteur d'activité de celui-ci, sur cinq positions, constater que son activité est celle de fleuriste, pour finalement en déduire que l'individu vend des fleurs. Demain, nous souhaitons que, lorsque la personne saisit le choix « vendeur », un menu déroulant s'affiche, avec les différents types de vendeurs dont nous avons besoin pour un codage au niveau fin. En l'espèce, la personne pourrait choisir dans la liste « vendeur en fleurs ». Nous conserverons à côté de cette liste fermée une possibilité de saisie en clair pour des libellés qui ne figurent pas dans la liste. Ce protocole sera adopté pour toutes les collectes informatisées, avec ou sans enquêteur. Pour les libellés figurant dans la liste, nous disposerions d'un niveau de codage possible au niveau le plus fin, sans la NAF5 ni même la NAF2. Ce protocole serait valable pour la PCS de même que pour la codification en ISCO et en ESeG.

Le troisième axe découle du deuxième : dès lors que nous pouvons coder au niveau le plus fin de la nomenclature dans toutes les enquêtes, nous pouvons réfléchir à des agrégations un peu différentes au regard de ce qui existe actuellement. Nous souhaitons travailler sur deux propositions de nouvel agrégat dont l'un, au niveau individuel, serait plus détaillé que le groupe social. Nous repartirions d'une proposition déjà formulée dans le rapport Neyret-Faucheux, visant par exemple à intégrer une distinction des employés selon leur niveau de qualification et à isoler les enseignants. Un second niveau, concernant les ménages, résiderait dans une CS du ménage qui ne se limiterait pas à reprendre la CS de la personne de référence mais combinerait les CS des conjoints afin d'être plus cohérent avec l'ambition sociologique de la PCS.

Le dernier axe vise à mettre en place une nouvelle organisation pour faire vivre la nomenclature. Il s'agirait de mettre en place un site Internet dédié et accessible à tous. Il contiendrait des informations sur la PCS mais aussi sur ISCO, ESeG, avec de la documentation (nomenclature, règles de codage, questions à utiliser dans les enquêtes), des outils (listes de libellés, outils de codage, programmes de codage), éventuellement des propositions alternatives d'agrégation de la nomenclature. Pour ce faire, nous pourrions partir de la

brique élémentaire de la PCS et des libellés standardisés, que nous pourrions rendre accessibles *via* le CASD. Des tabulations seraient également proposées sur les principaux résultats.

Sur le plan de l'organisation des travaux, nous souhaiterions mettre en place un groupe de travail du Cnis, comme lors de la rénovation précédente en 2003. Le groupe de travail pourrait être présidé par Thomas Amossé, ici présent. Les rapporteurs seraient constitués par un binôme Dares-Insee. Le groupe de travail serait ouvert à tous les producteurs et utilisateurs de la PCS (DGAFP, Depp, Pôle emploi, Cereq) ainsi qu'aux organisations syndicales et professionnelles, aux experts et aux chercheurs intéressés. Le GT s'appuierait sur des sous-groupes spécifiques reprenant les quatre axes de la rénovation présentés. Des auditions préalables auraient lieu sur les attentes et usages, un peu à la manière de ce qui avait été fait pour le rapport Neyret-Faucheux.

Sur le plan du calendrier, le GT serait lancé en décembre 2017. Au printemps 2018 aurait lieu, au sein de la présente commission, la présentation des principales conclusions des auditions et de l'organisation de la suite du GT. Entre avril 2018 et avril 2019 se poursuivraient les travaux du GT et des sous-groupes associés, afin de pouvoir présenter le rapport final en Commission au printemps 2019. En 2019 et 2020 auraient lieu la publication de la documentation, la mise à jour des outils et les tests de ceux-ci. Nous avons pour objectif un passage en production, avec le pilote de l'Enquête Emploi rénovée, en 2020.

Deux perspectives sont à signaler. La première est l'extension de la méthode de codage aux recueils administratifs. D'assez nombreuses données collectent la profession ou des niveaux agrégés de la nomenclature, par exemple dans les bulletins d'état civil, dans les données de police et gendarmerie, dans les données scolaires ou dans les titres de séjour. La dématérialisation de ces recueils pourrait offrir des possibilités d'amélioration du codage de la PCS dans ces sources.

Un autre chantier porterait sur la PCS-ESE (comportant quelques postes plus détaillés), collectée dans les bases DSN. Il s'agit en réalité d'un auto-codage effectué directement par les employeurs, selon un protocole différent et très complexe. La rénovation n'inclut pas la question de la PCS-ESE mais offrira des outils et une expérience qui pourront être utiles pour faciliter le codage par les employeurs et améliorer la qualité de la PCS dans la DSN. Nous avons tout de même l'objectif de pouvoir diffuser la nouvelle PCS dans la DSN sur de grands agrégats.

Stéphane JUGNOT

Je trouve très pertinente la méthode employée pour la refonte de la PCS. D'autres, qui souhaitent mettre en place d'autres catégorisations, par exemple sur les origines, pourraient même s'en inspirer. Est-ce seulement dans le cadre de cette commission qu'il faudra présenter le rapport final ? Ne faut-il pas prévoir d'y associer notamment la commission « démographie », compte tenu du caractère transversal de la PCS ?

Olivier CHARDON

Nous pourrions au moins informer la commission « démographie » en effet.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Cela sera envisageable en effet.

Nicolas PROKOVAS, CGT

Merci pour cette présentation, qui était très claire. Est-ce prématuré de vous interroger sur la façon dont vous envisagez de réagréger des professions et de tenir compte de l'activité du conjoint au sein d'un ménage ?

Thomas AMOSSE

Il y a plusieurs manières de faire. Une possibilité consiste à utiliser le principal apporteur de ressources, ce qui présente l'avantage de la simplicité. En revanche, on ne peut effectuer de rétopolation puisque cette information n'est pas disponible depuis longtemps en France. On peut également le faire de façon plus analytique, en étudiant des caractéristiques de revenus, de diplôme ou d'autres dimensions afin d'apprécier la façon dont les combinaisons de PCS des conjoints se projettent sur ces dimensions, puis de proposer une nomenclature complémentaire en inversant la logique.

Il n'y a pas de consensus ni de solution concluante au niveau international sur cette question. Le souhait d'utiliser l'entrée « ménage » avec l'outil PCS tient au fait qu'on ne peut plus occulter le caractère décisif de la participation des femmes pour définir une catégorisation sociale. Pour définir la personne de référence, l'Insee passe à une logique d'âge, ce qui rééquilibrera les choses par rapport à la définition à partir du sexe,

mais l'objectif est de soumettre plus largement plusieurs propositions de nomenclature ménage à la discussion scientifique.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Un accord me semble se dessiner pour la création du groupe de travail qui est évoqué. Le mandat lui-même sera défini par le bureau du Cnis le 6 décembre prochain.

.V POINT D'INFORMATION SUR LES PUBLICATIONS RELATIVES AUX DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS (DEFM)

Yves JAUNEAU, Pôle emploi

La publication mensuelle des DEFM, commune à la Dares et à Pôle emploi, a été labellisée début 2014 par l'Autorité de la statistique publique. Six recommandations ont été formulées à cette occasion, dont l'une visait à ajouter à la publication mensuelle un commentaire privilégiant la tendance des derniers mois.

Nous avons, début 2015, réuni un groupe de consultation du Cnis présidé par Jacques Freyssinet en vue de la mise en œuvre de toutes les recommandations qui avaient été formulées. Cette démarche a conduit à apporter différentes évolutions, de plusieurs natures, à la publication, dont la taille a été réduite et dont les indicateurs présentés ont été enrichis.

Nous avons ainsi ajouté, pour les indicateurs sur les « stocks » de DEFM pour l'ensemble des catégories, en ajoutant une évolution sur trois mois à l'évolution mensuelle et à l'évolution annuelle, qui étaient déjà indiquées.

Concernant les flux d'entrée et de sortie, nous avons remplacé les indicateurs mensuels qui existaient par des indicateurs en moyenne trimestrielle, qui nous semblaient fournir une information plus intéressante pour des analyses.

S'agissant des commentaires, nous nous sommes efforcés de mettre en avant ces indicateurs de tendance. La publication mensuelle qui a lieu actuellement débute par un commentaire sur les évolutions à trois mois et décrit, dans un deuxième temps, l'évolution sur un mois.

Pour autant, comme vous pouvez le constater chaque mois, l'attention des observateurs se porte encore largement sur le commentaire mensuel, dans un contexte où la volatilité des séries, notamment sur les stocks de DEFM, a pu s'accroître en 2016. Le graphique projeté représente (en violet) le nombre de demandeurs d'emploi de la catégorie A (demandeurs d'emploi inscrits qui ne travaillent pas du tout au cours du mois) et la variation mensuelle de la tendance (en bleu), ce qui fait apparaître des variations plus ou moins importantes. Nous voyons, sur le graphique proposant un zoom sur 2015 et 2016, que la volatilité s'est accrue en 2016, alors même qu'on observait une tendance assez nette à la diminution du nombre de DEFM A (- 100 000 sur une année). Nos douze publications mensuelles ont consisté à décrire sept baisses et cinq hausses, alors que la tendance était constamment à la baisse, comme l'indique le graphique. Tout ceci nous a conduit à rouvrir la discussion sur les indicateurs à mettre en avant et la fréquence à laquelle effectuer cette publication.

Boris GUANNEL, Dares

Compte tenu des limites décrites par Yves, nous proposons de passer d'une publication mensuelle à une publication trimestrielle, ce qui se traduira par une évolution des séries présentées. Toutes les séries publiées seront « trimestrialisées » : les effectifs de demandeurs d'emploi, ainsi que les entrées et sorties des listes de Pôle emploi publiés seront désormais calculés en moyenne sur le trimestre. Ces statistiques ne comporteront plus que quatre points par année.

Cette nouvelle façon de présenter et de commenter les séries conduira à des données beaucoup moins heurtées que ce qui est publié à l'heure actuelle, tout en étant proche de la tendance décrite. En termes de communication, la moyenne trimestrielle demeure un outil statistique simple et compréhensible.

Afin de ne perdre aucune information, il a également été décidé de mettre en ligne tous les mois les séries mensuelles actuellement publiées. En revanche, elles ne seront pas accompagnées de commentaires.

Ces évolutions constituent l'aboutissement de travaux qui ont été conduits, comme en 2015, en deux temps : d'abord dans un groupe de travail conjoint à la Dares, Pôle emploi et l'Insee, durant l'été, qui a ensuite été complété par un groupe de consultation du Cnis, présidé par Jacques Freyssinet.

Pour se rendre compte des effets de cette évolution, on peut examiner un graphique présentant (en noir) le nombre de demandeurs d'emploi publié actuellement (mensuellement). La ligne rouge représente la

moyenne trimestrielle et la courbe bleue la tendance du nombre de demandeurs d'emploi. Il s'agit ici du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A en niveau. Nous voyons que la série, en moyenne trimestrielle, est bien moins heurtée que celle obtenue mois après mois, sans pour autant perdre en précision en termes de proximité avec la tendance sous-jacente.

Ce résultat apparaît renforcé en examinant les variations du nombre de demandeurs d'emploi : en 2016, par exemple, la courbe rouge, qui représente la variation de la moyenne trimestrielle, reste un peu plus heurtée que la tendance mais bien moins que la variation mensuelle, présentée en noir sur la courbe.

Au-delà de la qualité statistique des indicateurs doivent être prises en compte, à nos yeux, la facilité, pour le grand public, de comprendre ces indicateurs et la facilité, pour la Dares, de les commenter. A titre d'exemple, si l'on reprend la première page de la mouture trimestrielle du « Dares Indicateurs », il apparaît que pour le 1^{er} trimestre 2017, 3 480 000 personnes inscrites à Pôle emploi étaient sans activité, tandis que 2 021 000 exerçaient une activité réduite. En termes de tableaux, nous retrouvons des éléments assez classiques et connus dans les statistiques traditionnelles.

Sur le plan du calendrier, il est prévu que la nouvelle publication soit mise en ligne à compter d'avril 2018 sur les données relatives au 1^{er} trimestre 2018. Jusqu'en janvier 2018, pour les données de décembre 2017, le rythme actuel (celui de publications mensuelles) perdurera. À compter de février 2018 (pour les données de janvier 2018) et jusqu'en mars 2018, les séries mensuelles mises en ligne ne seront pas accompagnées de commentaires.

À l'issue du groupe de consultation, d'autres évolutions ont été proposées ou souhaitées. Il s'agirait notamment d'intégrer les nouveaux motifs d'entrée sur les listes de Pôle emploi, en faisant apparaître les ruptures conventionnelles et en expurgant les motifs d'entrée des réinscriptions rapides (c'est-à-dire les demandeurs d'emploi qui sortent des listes de Pôle emploi puis sont de nouveau inscrits un ou deux mois plus tard) : les réinscriptions rapides apparaîtraient alors dans la publication comme un motif d'entrée à part entière. À plus long terme, nous souhaitons enrichir la publication ou réaliser des études sur les transitions entre catégories.

Jacques FREYSSINET

Nous avons beaucoup apprécié le dossier préparatoire qui nous a été soumis, où les différentes hypothèses envisagées par la Dares et Pôle emploi étaient explorées et illustrées, au lieu de la présentation d'un dispositif « clé en main ».

Un accord unanime s'est dessiné pour l'interruption de la publication commentée des chiffres mensuels, ne serait-ce que pour éviter qu'un grand journal, réputé sérieux, titre en première page « France : net recul du chômage en septembre », alors que le document diffusé par la Dares indiquait une variation en trois mois de 0,2 % (- 7 600 demandeurs d'emploi), largement sous la marge d'incertitude. Cette « pollution » par les chiffres mensuels était déjà dénoncée par le rapport de Jean-Baptiste de Foucauld devant vous en 2008 à propos de la mesure des chiffres de l'emploi et du chômage. En 2015, notre groupe était revenu sur ce sujet. La publication des chiffres mensuels, commentée, juste à temps pour le journal de 20 heures, constitue une attraction irrésistible pour les journalistes. Nous ne voyons pas d'autre solution que la suppression de ces commentaires, même si l'information doit rester accessible – avec le risque de commentaires « sauvages ». Peut-être son affichage pourra-t-il s'accompagner de précautions d'usage. Peut-être aussi une publication de ces données entre le samedi et le dimanche, à 2 heures du matin, limiterait-elle les risques de réaction, car l'information ne serait déjà plus très « chaude » le lundi matin.

Un accord s'est également dessiné pour la publication de moyennes trimestrielles. Des solutions plus sophistiquées – et plus satisfaisantes pour les statisticiens – nous ont été proposées mais seraient d'une interprétation délicate pour un public non expert. S'agissant de données destinées au grand public, il nous semble préférable de publier une information simple et relativement fiable.

En troisième lieu, deux revendications ont été présentées par des groupes d'utilisateurs. Le niveau des « autres motifs d'inscription » (35 %) demeure élevé, ce qui conduit à souligner la nécessité de progresser, en isolant les ruptures conventionnelles et en éliminant les réinscriptions liées par exemple aux retards de mise à jour d'inscription. L'analyse de la signification de la croissance des catégories B et C doit aussi être améliorée afin de comprendre le fonctionnement du marché du travail. Il nous semble possible d'obtenir, trimestriellement, la diffusion par tranche de taille de durée mensuelle de travail. Il nous semble problématique d'assimiler au chômage de la catégorie A les personnes travaillant plus de 120 heures par mois. Il nous paraît également important de disposer de matrices de transition et de les analyser afin de comprendre les phénomènes à l'œuvre. Ces catégories A, B et C restent intéressantes pour comprendre le fonctionnement du marché du travail, à condition de ne pas en faire une lecture naïve : il faut comprendre les mouvements qui se traduisent par des variations de ces catégories, à l'heure actuelle encore assez

opaques. Nous avons compris que ces évolutions figuraient à l'agenda de la Dares, à une échéance un peu moins proche. C'est une demande forte des utilisateurs.

Enfin, un problème de communication va se faire jour puisque ces données paraîtront environ trois semaines avant les chiffres trimestriels du chômage au sens du BIT et de l'Enquête Emploi. Puis auront lieu les « rendez-vous de Grenelle », lors desquels de nombreuses statistiques, parmi lesquelles ces deux données, seront commentées, ce qui va poser un problème d'harmonisation du langage employé.

A trois semaines d'intervalle, deux informations risquent ainsi d'être confondues alors qu'elles sont distinctes. Le groupe de travail a estimé qu'une coordination était, à cet égard, nécessaire.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Merci pour cette présentation du point de vue du groupe de travail que vous avez présidé. Je remercie également les membres de la commission qui ont participé à ce groupe. J'ouvre le débat.

Stéphane JUGNOT

Je trouve que le passage à une publication trimestrielle constitue une bonne chose. La meilleure façon de ne pas mettre en avant un indicateur mensuel non pertinent, comme l'avait demandé l'ASP, est de ne pas le publier. Il me semble également pertinent de continuer d'alimenter les bases de données mensuellement. Je prends note avec intérêt de l'annonce d'études approfondies sur les transitions (sans doute la récurrence) et probablement avec le FHS à terme. Deux tiers du chemin a été fait mais il reste, me semble-t-il, un tiers du chemin à faire pour être conforme au principe de pertinence, d'accessibilité et de clarté du code des bonnes pratiques européennes et être en cohérence avec les recommandations du groupe de Foucauld. Il s'agit de la question de la mise en avant injustifiée de la catégorie A, puisque cet indicateur n'est pertinent ni pour suivre la conjoncture, ni pour suivre le public de Pôle emploi. Il faudrait, pour suivre cette population, suivre les demandeurs d'emploi astreints à des obligations, c'est-à-dire les catégories A, B et C. Tant que cet effort ne sera pas fait, une confusion demeurera entre les chiffres du BIT et ceux de la catégorie A. Cet effort, en termes rédactionnels et de mise en page, est déjà produit par la Dares, par exemple dans son bilan annuel sur l'emploi et dans une étude récente sur les trajectoires des demandeurs d'emploi. La Dares sait mettre en avant, en gras, l'ensemble des demandeurs d'emploi astreints à des obligations et indiquer ensuite les chiffres des catégories, A, B et C. Il me semble qu'il serait utile que la publication trimestrielle nouvelle se cale sur ces choix de présentation effectués par la Dares.

Selma MAHFOUZ, Dares

Je remercie Jacques Freyssinet et le groupe de consultation, avec lequel nous avons eu des échanges très intéressants. Cette évolution s'inscrit dans la continuité des précédentes et vise à mettre l'accent sur des évolutions tendanciennes.

S'agissant de la présentation des chiffres, tout est présenté sur la première page et il y a déjà eu des évolutions de présentation. Ce seront des aspects qui mériteront réflexion dans le cadre des travaux à venir, puisqu'une réflexion va s'ouvrir afin de mieux comprendre le contenu des différentes catégories de demandeurs d'emploi. Nous y reviendrons dans ce cadre.

La commission émet un avis favorable aux évolutions décrites.

La séance est suspendue de 11 heures 20 à 11 heures 30.

.VI THÈME CENTRAL : LES PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

1. Trajectoires des jeunes sortis du système scolaire à partir des enquêtes « Génération »

Valentine HENRARD, Cereq

La génération 2013 a été enquêtée en 2016 par téléphone. 23 000 jeunes ont été interrogés lors d'entretiens qui ont duré en moyenne trente minutes. De nombreux partenariats d'extension ont été conduits, avec des modules spécifiques sur le rapport au travail, l'attractivité de la fonction publique ou la création d'entreprise.

La génération 2013 est arrivée sur le marché du travail dans un contexte économique particulier, marqué par une reprise modérée et une conjoncture assez atone dans un premier temps, suivie par un début de reprise en 2014. Alors que la génération 2010 était arrivée sur un marché du travail nettement dégradé, celle de 2013 atteint un taux d'emploi légèrement supérieur. Elle connaît un taux d'emploi, en début de

période, très proche de celui de la génération 2010, avant que les trajectoires ne s'écartent à compter de la 3^{ème} année : les taux d'emploi repartent à la baisse pour la génération 2010, du fait de l'approfondissement de la crise, tandis qu'une certaine stabilisation se dessine pour la génération 2013. Nous voyons aussi que trois ans après l'entrée sur le marché du travail, les taux d'emploi sont bien inférieurs à ceux de générations qui se sont insérées avant la crise.

Cette génération est marquée par plusieurs éléments de contexte, notamment une poursuite de l'élévation du niveau de diplôme. C'est aussi une génération qui a bénéficié d'un investissement important en termes de contrats aidés. Il s'agit enfin de la première génération pour laquelle on peut mesurer les effets de la réforme du baccalauréat professionnel.

De manière générale, le taux de chômage diminue légèrement pour atteindre 20 % pour la génération 2013, trois ans après la sortie des études. Une légère amélioration des parcours se dessine également. Les jeunes accèdent un peu plus au premier emploi en moins de trois mois. Ils ont, de manière égale, des parcours très éloignés de l'emploi (c'est-à-dire lorsque 90 % du temps, au cours des trois années, est passé hors de l'emploi).

Sur le plan des conditions d'emploi, aucune amélioration notable n'est visible. La part des emplois à durée indéterminée a diminué de 4 % pour l'ensemble de la génération, ce qui s'explique en partie par la forte montée en charge, durant la période considérée, des emplois aidés (notamment les emplois d'avenir). On observe une légère dégradation du salaire à la première embauche. Ces conditions générales ne sont pas homogènes entre les niveaux de diplôme.

Examinons par exemple les trajectoires types des non-diplômés. Afin d'appréhender la diversité des parcours individuels qui jalonnent les trois premières années de vie active, on peut utiliser des techniques statistiques permettant d'esquisser des trajectoires types : regroupe au sein d'une même trajectoire les jeunes qui ont connu des parcours proches. La proximité qui se mesure au nombre de mois au cours desquels leurs situations sont identiques. Nous voyons que les non-diplômés se démarquent largement de l'ensemble de la génération. A trois ans, le taux de chômage des jeunes non-diplômés atteint 50 %. Il est supérieur de presque 20 % au taux de chômage atteint par les non-diplômés des générations entrées sur le marché du travail avant la crise. Seulement 37 % des non-diplômés sont en trajectoire d'emploi (accède rapidement et durablement ou progressivement à l'emploi durant leurs trois premières années de vie active), alors que ce taux est de 70 % pour l'ensemble de la génération. Ils sont aussi très nombreux à s'inscrire dans des trajectoires marquées durablement par des périodes de chômage ou d'inactivité. Près de 40 % des jeunes non-diplômés sont dans ce type de trajectoire.

Il s'agit de la première génération enquêtée après la réforme du baccalauréat professionnel. Nous constatons que les bacheliers professionnels connaissent une légère baisse du taux d'emploi (72 %) ainsi qu'une légère dégradation des indicateurs de parcours par rapport à la génération précédente. Ils accèdent un peu moins rapidement à l'emploi et sont un peu moins en emploi quasi-permanent (c'est-à-dire au moins 90 % du temps). Néanmoins, cette insertion des bacheliers professionnels s'avère meilleure que celle des anciens diplômés de BEP, dont le taux d'emploi, à trois ans, était de 58 %, ce qui suggère un effet globalement positif de cette réforme sur l'insertion des jeunes.

Nous avons, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'enquête Génération, lancé un projet d'ouvrage bientôt finalisé, dans lequel nous abordons vingt questions sur les permanences et évolutions de l'insertion des jeunes depuis vingt ans. Il s'agit d'un ouvrage collectif auquel ont contribué des chargés d'études de notre département mais aussi des chercheurs d'organismes associés et de centres extérieurs.

Pour la première fois dans le cadre de l'enquête Génération, nous avons créé des bases de données comparables pour toutes les générations enquêtées, notamment pour les générations de 1998 à 2010. Les résultats que je vais présenter maintenant sont issus d'un travail préparé par Virginie Mora, chargée d'études de notre département. Ce travail apparaîtra dans l'ouvrage collectif à venir et dans un dossier d'Insee Référence qui devrait paraître en mars 2018 (d Formation et Emplois). Nous examinons une nouvelle typologie de trajectoires (parcours durant les cinq premières années de vie active) en distinguant notamment les périodes en emploi à durée indéterminée, les périodes en emploi avec un niveau de salaire supérieur à 110 % du Smic et celles durant lesquelles le salaire a été inférieur à 110 % du Smic. On parle alors de périodes d'emploi à bas salaire. Nous examinons aussi les situations dites NEET : le jeune n'est ni en emploi ni en formation. Nous voyons que la proportion des jeunes rencontrant des difficultés durables d'accès à l'emploi ou de stabilisation dans l'emploi a augmenté. La proportion des parcours dominés par des emplois à durée déterminée à bas salaire a légèrement diminué. En revanche, ceux qui sont dominés par les situations de NEET se sont nettement accrus. Ce sont les trajectoires les plus éloignées de l'emploi. Globalement, la proportion de jeunes rencontrant des difficultés durables d'insertion a augmenté entre la génération 1998 et la génération 2010.

À l’opposé, les parcours caractérisés par une participation soutenue et assez continue à l’emploi a nettement diminué, passant de 72 % à 62 %. Les parcours les plus nombreux, marqués par un accès rapide et durable à un emploi à durée indéterminée, ont vu leur proportion passer de 40 % à 33 % de 1998 à 2010. La proportion de ceux traduisant un accès progressif à un emploi à durée indéterminée, ou de ceux qui sont durablement en emploi à durée déterminée, s’avère relativement stable. Les accès progressifs à l’emploi à durée déterminée ou indéterminée, après de longs épisodes à durée déterminée à bas salaire, voient leur proportion passer de 15 % à 10 %.

Globalement, les parcours caractérisés par une participation soutenue à l’emploi se sont raréfiés tandis que la proportion de ceux marqués par des difficultés durables d’insertion a augmenté, ce qui décrit nettement une dégradation des conditions d’insertion des jeunes au cours de la période considérée. Des différences notables apparaissent par ailleurs en termes de niveau de diplôme, sexe et origine sociale, même si nous n’avons pas le temps de les évoquer ici.

Une partie des contributions à l’ouvrage collectif sur l’enquête Génération sera présentée lors de la Biennale Formation-Emploi du Cereq le 7 décembre prochain.

2. Insertion professionnelle des sortants de l’enseignement supérieur

Isabelle KABLA-LANGLOIS, Sies

J’évoquerai ici spécifiquement les enquêtes d’insertion professionnelle conduites, au ministère de l’enseignement supérieur, de la recherche et de l’innovation, pour les diplômés de l’université, avec trois diplômes pour lesquels une enquête existe : master, licence professionnelle et DUT, qui sont des diplômes terminaux. Il n’y a pas d’enquête, par contraste, d’insertion professionnelle des diplômés de licence générale.

L’obligation de mesure de l’insertion professionnelle incombe à chaque établissement, en particulier à chaque université – principe inscrit dans la Loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) de 2007, qui fait de l’insertion professionnelle une des missions essentielles des universités. Celles-ci mettent en place des observatoires statistiques. La Loi pour l’enseignement supérieur et la recherche (ESR) de 2013 revient sur cette obligation, y compris en termes statistiques, en imposant l’obligation de mesure des taux d’insertion à un an et deux ans.

L’objectif est de contribuer à l’information de tous les publics et d’accompagner les universités dans cette mission d’insertion professionnelle. À cet égard, il existe un enjeu – mis en évidence au moment de la loi LRU de 2007 – de comparabilité des indicateurs produits par les universités. C’est la raison pour laquelle le SIES s’est vu confier le rôle de coordination d’un dispositif homogène impliquant l’ensemble des observatoires des universités. Au départ, un certain nombre d’universités conduisaient des enquêtes. D’autres n’en menaient pas. Les enquêtes réalisées étaient disparates. Un travail de coordination a donc été conduit, en recherchant l’adhésion des universités – dont le principe d’autonomie figure dans la loi LRU.

Le questionnaire est concentré sur la mesure de quelques indicateurs clés permettant de mesurer de façon assez simple le taux d’insertion et la qualité de celle-ci (emploi à temps plein ou à temps partiel, statut d’emploi, type d’employeur, etc.). Un enrichissement progressif a eu lieu dans le cadre de la concertation avec les universités (réalisée en particulier avec la Conférence des présidents d’université), en ajoutant notamment des questions sur les salaires, qui n’y figuraient pas au début, puis des questions rétrospectives.

Le dispositif coordonné s’est appuyé sur la signature d’une charte d’engagement des universités afin de se baser sur un même tronc commun d’enquête et sur une définition unique de la population enquêtée (constituée par les diplômés français sortant de formation initiale, n’ayant ni poursuivi ni repris d’étude dans les deux ans), avec une même date d’observation. Il s’agit du 1^{er} décembre de l’année « n+2 », pour les diplômés de l’année « n », sachant que la diplomation s’étend en réalité de juin à décembre, suivant le type de diplôme. Les universités conservaient, au-delà de ce tronc commun, une marge de manœuvre, notamment quant au mode de collecte. La plupart des universités a fait le choix d’une collecte multimode (par exemple papier, téléphone et Internet). Il s’agit d’une enquête exhaustive ayant un taux de réponse moyen de 70 %. Un contrôle de qualité est effectué avec les universités puis sans le concours de celles-ci.

La diffusion est du ressort du service statistique, qui produit à la fois des données nationales et par université, puis les diffuse en décembre de l’année suivante. La prochaine publication aura lieu le 5 décembre 2017.

L’enquête du Cereq offre une profondeur temporelle de grande qualité et permet de comparer les diplômes entre eux. Tel n’est pas l’objet des enquêtes dont il est question ici, qui visent à fournir une information fine par discipline – ce que ne font pas les autres enquêtes. Le taux de réponse de 70 % assure le recueil de données sur une population très large et une capacité à produire des indicateurs fiables sur des sous-populations, notamment sur le plan disciplinaire. Ne figurent pas sur le graphique projeté toutes les

disciplines, dont le nombre total est d'une cinquantaine. Y apparaît le taux d'insertion moyen mesuré à dix-huit mois et à trente mois pour les quatre grandes disciplines que constituent « droit, économie, gestion », « lettres, langues, arts », « sciences humaines et sociales », « sciences, technologies et santé ». Quelques disciplines se distinguent par un taux d'inscription extrêmement élevé en première année d'université, notamment la psychologie, le droit et les STAPS (filiales qui concentrent 50 % des demandes d'inscription à l'université).

Le taux d'insertion s'avérant un indicateur insuffisant, figure sur l'histogramme un indicateur des conditions d'emploi qui montre qu'un certain nombre de disciplines se distingue par un très bon niveau d'insertion et de salaire (par exemple les mathématiques). Pour les STAPS, l'indicateur de salaire se situe dans la moyenne basse. Une autre illustration intéressante a trait à la répartition des diplômés par type d'employeur, pour les quatre grandes catégories de disciplines citées, ce qui fait apparaître de grandes disparités.

Le ministère a souhaité mettre sur pied un nouveau dispositif relatif à l'insertion des docteurs, en collaboration avec la CPU et la CDEFI (conférence des établissements de formation d'ingénieurs). Une enquête expérimentale a été conduite en 2016, avec une mesure au 1^{er} décembre 2015 et rétrospectivement en 2013, pour les diplômés de 2012. Cela ne correspond pas aux dates inscrites dans la loi, mais il a été considéré comme plus pertinent, pour les docteurs, d'examiner le taux d'insertion à trois ans et non seulement à un et deux ans. Cette enquête a obtenu un taux de réponse de 55,9 %. Elle inclut les étudiants étrangers, qui constituent 40 % des diplômés de doctorat en France. Il est classique que ce pourcentage soit élevé, mais il l'est particulièrement en France.

Le COPIL ministère-CPU-CDEFI a décidé de pérenniser le dispositif à partir de 2018. Là aussi, une illustration par discipline apparaît dans le document car l'enjeu consiste à obtenir une mesure de l'insertion par discipline fine. Il est à noter que nous disposons pour cette enquête de questionnaires plus détaillés, qui permettent notamment de renseigner des indicateurs de parcours tels que le nombre de mois passés au chômage, ce que nous ne pouvons pas faire avec l'enquête Master. La plateforme Open Data ESR expose ces données de façon détaillée au plan national et par université.

3. L'entrée dans la vie adulte – Présentation du dispositif EVA

Chloé TAVAN

Je m'exprime ici au nom des trois co-maîtrises d'ouvrage du dispositif EVA (Insee, Depp et Sies). J'évoquerai l'architecture du dispositif et ses potentialités, davantage que ses résultats dans la mesure où nous sommes en phase de collecte d'informations.

Le dispositif EVA vise à observer l'entrée dans la vie « adulte » (et non la vie « active ») et l'insertion professionnelle, ce qui conduit à renseigner les conditions de vie (ressources, conditions de logement, situation familiale), en les mettant en regard du parcours scolaire et universitaire des personnes. Le dispositif est adossé au panel de la Depp de 35 000 jeunes entrés en sixième en 2007. Il a vocation à les suivre jusqu'en 2023.

EVA est un dispositif multi-collecteurs dont les données sont recueillies, en fonction de la situation du jeune, par la Depp, le Sies et l'Insee. Il prend en quelque sorte le relais du panel de la Depp afin de poursuivre l'observation au-delà de la sortie du secondaire, qui met fin au suivi par la Depp de ces jeunes.

Un enjeu important a trait à l'attrition. Nous avons récemment achevé la collecte 2017 et avons dénombré 24 700 jeunes répondants, ce qui représente une attrition de près de 30 % par rapport à la cohorte initiale.

Un questionnaire commun est soumis de façon identique chaque année par les différents collecteurs, afin d'obtenir des données comparables. Chaque année, les jeunes sont ainsi interrogés sur leur situation au 1^{er} mars de l'année, ce qui constitue une différence avec le dispositif du Cereq, dans lequel les informations sont disponibles en continu mais recueillies de façon rétrospective. Le questionnaire est relativement court, ce qui est lié au mode de collecte retenu, comprenant une part d'auto-administration. Il aborde la situation du jeune par rapport aux études (diplôme obtenu, études éventuellement en cours, etc.) et par rapport au marché du travail (emploi, sans emploi et en recherche ou non, ancienneté de recherche, moyens utilisés, raison pour lesquelles le jeune ne recherche pas d'emploi le cas échéant...). Pour éclairer la situation de ceux qui sont en emploi, nous disposons d'une série d'indicateurs portant notamment sur le contrat, la PCS, le salaire, l'ancienneté dans l'entreprise et le temps de travail. Quelques questions visent à éclairer la situation plus personnelle du jeune (vie en couple, présence d'enfants à charge ou non, détention éventuelle du permis de conduire, situation en termes de logement, ressources personnelles, difficultés rencontrées). Des questions plus subjectives portent enfin sur leur perception de leur avenir professionnel.

La particularité d'EVA est la richesse des informations sur le parcours scolaire des jeunes et leurs aspirations disponibles *via* le panel de la Depp (orientation, redoublements éventuels, etc.) et les enquêtes « familles » associées et les questions spécifiques ajoutées par le Sies pour les étudiants du supérieur (satisfaction par rapport aux études, difficultés rencontrées, souhaits de formation, raisons des choix d'orientation).

En termes de possibilités d'exploitation, deux pistes sont envisageables, à commencer par des analyses « en coupe », consistant à examiner la situation d'une cohorte une année donnée. Une première publication parue en février 2017 a été effectuée à partir de la première année de tronc commun, à savoir 2015.

Des possibilités d'exploitation plus riches seront ouvertes à l'avenir lorsque nous aurons davantage de recul sur les données, afin notamment d'exploiter la dimension de panel d'EVA, tant pour des variables explicatives de contexte (déroulement de la scolarité, etc.) que pour des variables d'intérêt (en examinant par exemple la situation du jeune un an, deux ans ou trois ans après un évènement donné).

L'enjeu est de poursuivre la collecte autant que possible, tant que nous disposerons de résultats de bonne qualité, afin d'observer les jeunes le plus longtemps possible dans leur parcours d'insertion.

En termes de mise à disposition des données, nous avons retenu une stratégie de mise à disposition séquentielle des données en se calant sur des « moments clés » particulièrement significatifs dans le parcours du jeune. Une première mise à disposition d'EVA serait limitée aux jeunes qui ne sont pas passés par l'enseignement supérieur à l'occasion de la mise à disposition du panel de la Depp, *a priori* en 2019 sur le millésime 2018. Une deuxième mise à disposition porterait sur le champ complet, en incluant les données collectées par le Sies, à l'occasion de la première mise à disposition du panel « bacheliers » du Sies, autour de 2020. La troisième mise à disposition aurait lieu lorsque le dispositif sera entièrement collecté, c'est-à-dire *a priori* en 2024. Il est envisagé de doubler la mise à disposition des données avec un fichier CASD un peu plus riche, comportant des variables identifiantes.

Les enquêtes Génération du Cereq traduisent le même type d'approche (en se basant sur une cohorte et non sur une population en photographie) mais une différence réside dans le fait générateur : il s'agit, pour le dispositif Génération, de la fin des études (ce qui implique le suivi d'une cohorte de jeunes ayant terminé leurs études au cours d'une année donnée). Le dispositif Génération se distingue aussi un calendrier rétrospectif d'activité mensuel mais offre moins de détail sur les parcours scolaires et universitaires, appréhendés au travers d'un nombre limité de questions rétrospectives.

L'Enquête Emploi décrit la situation des jeunes sur le marché du travail en coupe, ce qui est moins riche pour l'analyse des trajectoires, le parcours d'études ou les informations sur les conditions de vie. Il ne faut pas sous-estimer, toutefois, la richesse de l'Enquête Emploi pour éclairer la situation d'emploi des jeunes. Elle permet notamment de réaliser des études en termes d'âge mais aussi en termes d'ancienneté de fin d'études initiales. C'est notamment l'approche retenue par les bilans « emploi-formation » réalisés par l'Insee, en partenariat avec le Cereq, la Dares, la Depp et le Sies.

4. Les dispositifs facilitateurs de l'insertion

Roselyne KERJOSSE, Depp

En matière d'apprentissage, la Depp réalise un recensement exhaustif des apprentis en formation présents dans les centres de formation d'apprentis (CFA) au 31 décembre, ce qui concerne environ un millier de CFA en France. Nous recueillons depuis 2006 des données individuelles. Il s'agissait auparavant de données agrégées. Ce recueil concerne tous les niveaux de formation, du CAP au supérieur long, et tous les ministères de tutelle. Le questionnaire, adressé au CFA, est assez court. Il décrit les caractéristiques de l'apprenti, la formation suivie, quelques éléments sur son parcours antérieur ainsi que sur l'établissement formateur et sur l'établissement employeur (localisation, activité, taille de l'employeur).

Les données sont mises à la disposition sous plusieurs formes, à travers des publications annuelles de la Depp, du SIES et de l'Insee mais aussi à travers un fichier de données individuelles mis à la disposition des chercheurs, *via* le comité du secret.

Le dispositif de la Depp sur l'insertion professionnelle consiste en deux enquêtes exhaustives (IVA et IPA) sur l'insertion professionnelle des jeunes sept mois après leur sortie de formation initiale. Ces deux dispositifs existent depuis environ vingt-cinq ans. L'enquête IVA concerne l'insertion dans la vie active à la sortie du lycée (pour des jeunes ayant le niveau CAP à BTS) et l'enquête IPA l'insertion professionnelle des apprentis, tous niveaux de formation confondus (du CAP au supérieur long).

L'interrogation des jeunes est identique dans les deux cas, avec un questionnaire très court (une vingtaine de questions avec des filtres). Des questions portent sur la situation professionnelle des jeunes au 1^{er} février et sur l'emploi (type d'emploi, lieu de l'emploi, CS, lien avec la formation suivie). Des informations sont

également recueillies sur le diplôme obtenu et quant à l'opinion des jeunes sur la dernière formation suivie. Nous parlons, pour ces interrogations de base, de « présumés sortants » dans la mesure où nous n'avons pas de base de sortants à proprement parler. Nous effectuons donc une interrogation un peu plus large que ce qui serait nécessaire, pour retirer ensuite les personnes qui étaient en poursuite d'études. Le taux de réponse est d'environ 55 %, ce qui est honorable pour un public très jeune. Les résultats sont redressés moyennant une pondération par strate, concernant la région, le sexe, la classe de formation et le secteur d'activité, en séparant production et services.

Ces données annuelles, pour les deux enquêtes, sont mises à disposition dans différentes publications annuelles de la Depp. Depuis cette année, une information est également diffusée aux familles à travers des tableaux et informations rendus accessibles sur le site du ministère, conformément à la loi Travail d'août 2016, publiée en mai 2017. Les résultats de l'année « n » sont ainsi mis à disposition au mois de mars de l'année « n+1 ». S'agissant de l'information des familles, cinq années ont été rendues disponibles, afin que les personnes puissent porter un regard dans le temps sur ces taux d'insertion, qui sont assez détaillés en termes de spécialités.

Un histogramme compare les taux d'emploi des sortants de l'apprentissage et des sortants de lycée, suivant que les jeunes ont obtenu ou non leur diplôme. Trois résultats se dégagent de ce graphique. En premier lieu, plus le jeune est sorti d'une formation au niveau élevé, plus son taux d'emploi est élevé. En deuxième lieu, à niveau égal, les jeunes ayant obtenu leur diplôme ont un taux d'emploi plus élevé que ceux qui ne l'ont pas obtenu, avec un écart pouvant atteindre 20 %. Enfin, à niveau égal, les jeunes sortant d'apprentissage ont un taux d'emploi supérieur à celui des jeunes sortant du niveau scolaire.

Un grand chantier du ministère de l'Éducation nationale permettra d'améliorer la qualité et les possibilités de nos travaux statistiques : la diffusion de l'identifiant national élève (INE). Jusqu'à présent, le ministère de l'Éducation nationale attribuait un identifiant à chaque élève entrant dans le premier degré mais cet identifiant était assez mal diffusé, notamment sur l'apprentissage. Lorsque le jeune changeait d'académie au cours de sa formation, il changeait d'identifiant, ce qui rendait difficile la reconstitution de son parcours. La création du répertoire des identifiants élèves, en 2015, et d'un identifiant unique national pour chaque élève, apprenti et étudiant, permettra de bénéficier d'un identifiant assurant un meilleur suivi de ces élèves, apprentis et étudiants tout au long de leur scolarité. Si on utilise également les enquêtes IVA et IPA pour suivre le parcours des jeunes qui sortent d'apprentissage et de lycée, nous obtiendrons tous les ans un fichier de l'ensemble des apprenants. L'appariement de ces fichiers annuels permettra de reconstituer le parcours des jeunes et de mieux étudier les passerelles d'un dispositif à l'autre, y compris les établissements scolaires agricoles. Ce dispositif permettra également d'améliorer nos bases de lancement pour les enquêtes IVA et IPA.

Ce dispositif est en cours de diffusion. Celle-ci a débuté à la rentrée pour le second degré et se poursuivra tout au long de l'année 2018, au mois de janvier pour l'apprentissage puis, pour les établissements scolaires de l'enseignement agricole au mois de mars et, pour le supérieur, en septembre.

Mathilde GAINI, Dares

Mon propos portera sur l'apprentissage (en complément des données qui existent au sein de la Depp) et sur l'autre contrat en alternance qu'est le contrat de professionnalisation.

Nous disposons, en matière d'apprentissage, de deux sources de données : l'enregistrement des contrats par les chambres consulaires et la base des contrats, dite « ari@ne ». Les chambres consulaires doivent déverser les contrats enregistrés dans une base de données détenue par l'État. Mais ce dépôt prend du temps et le taux de couverture s'établit à 96 % pour 2016-2017. Le nombre de contrats est décompté à partir des remontées rapides publiées dans le tableau de bord des politiques de l'emploi de la Dares en m+2. Nous effectuons par ailleurs des statistiques, notamment une publication annuelle, à partir des données « ari@ne ».

Ceci nous permet notamment d'établir un graphique montrant que le nombre d'entrées en apprentissage a diminué entre 2012 et 2013. Il tend à remonter au cours de la dernière année, ce qui est tiré par l'enseignement supérieur, tandis que l'apprentissage, aux niveaux V et IV, continue de diminuer. Il s'agit d'une tendance de fond depuis la fin des années 2000.

La comparaison des différents producteurs de données, en matière d'apprentissage, est intéressante. La principale différence réside dans le fait que nous dénombrons des entrées en contrat, tandis que la Depp compte des personnes, en faisant une « photographie » à la date du 31 décembre. En outre, des jeunes en CFA sans contrat ne seront pas dénombrés dans notre dispositif.

S'agissant des entrées, les tendances sont assez proches. Le niveau plus faible du décompte de la Depp, par rapport au nôtre, découle du fait que nous recensons toutes les personnes entrées dans l'année alors

que la Depp ne recense que celles présentes au 31 décembre. Or l'apprentissage se distingue par un taux de rupture de 28 % et un taux d'abandon de 24 %.

Le contrat de professionnalisation est financé par les fonds mutualisés de la formation professionnelle et géré par les organismes prioritaires de collecte agréés (OPCA). Nous disposons du même système d'information que pour l'apprentissage, avec des comptages mensuels remontés par les OPCA, puis publiés sur le tableau de bord Poem en +3. Nous disposons également de la base de contrats dite « Extrapro », dont le taux de couverture est moins bon (91 % en 2016), qui nous permet d'effectuer des publications annuelles sur le contrat de professionnalisation.

A cela s'ajoute l'enquête sur l'insertion professionnelle, à six mois, des contrats de professionnalisation. Il s'agit d'une enquête en continu, multimodes, récemment renouvelée. Son taux de réponse est de 40 %, ce qui vient notamment du fait que les coordonnées ne sont pas toujours bien renseignées, ce qui constitue un des points sur lesquels nous essayons de progresser avec les OPCA. C'est une enquête sur laquelle nous avons beaucoup travaillé avec le FPSPP (fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels) afin de simplifier la charge de l'enquête et répondre aux OPCA. Des retours sont effectués vers ces derniers sous la forme de tableaux agrégés.

Nous pouvons ainsi produire des données telles que le type de situation des sortants. Nous voyons que pour les données de 2015, plus de 70 % des jeunes de moins de 26 ans sont en emploi six mois après la fin de leur contrat de professionnalisation.

Un autre dispositif innovant est en cours de mise en place au sein de la Dares, la base Trajam (trajectoire des jeunes apparées aux mesures actives des politiques de l'emploi). Nous retenons toutes les bases de dispositifs administratifs (données d'accompagnement par le service public de l'emploi et par d'autres dispositifs tels que les Ecoles de la Deuxième Chance, les PID, le service civique, les contrats aidés, l'alternance et les journées de Défense et de Citoyenneté) et apparions toutes ces données, ce qui nous fournit enfin un panel sur les politiques d'emploi. Nous apparions ces données au panel « tous salariés DADS » (1/12^{ème}). Nous pourrions ainsi, dans le futur, publier des taux d'insertion harmonisés, alors que le taux d'insertion dépend souvent d'enquêtes conduites par les opérationnels. Cela permettra aussi de mesurer l'efficacité relative des dispositifs en fonction de la composition des publics et en fonction du type de dispositif (nombre d'entretiens, type d'entretiens réalisés, etc.). Nous espérons enfin pouvoir mener des évaluations contre-factuelles en construisant des groupes témoins afin d'apprécier l'efficacité des dispositifs.

Les tests sont en cours et la première base (c'est-à-dire le premier résultat de l'appariement) devrait être disponible en décembre 2017. Nous devrons ensuite effectuer, en 2018, le travail d'expertise et de production des premières statistiques. Nous visons un élargissement de cette approche aux formations professionnelles pour les personnes en recherche d'emploi, notamment dans le cadre à venir du « plan investissement compétences ».

Jean-Christophe SCIBERRAS

Merci pour ces présentations. J'ouvre le débat.

Stéphane JUGNOT

Je trouve dommage que les panels se calent toujours sur les mêmes individus, alors que toutes les données administratives sont exhaustives. Cette façon de faire est simple à court terme mais peut s'avérer problématique à long terme.

Sur EVA, nous avons des dispositifs de mesure de l'insertion professionnelle qui reposent tous sur des caractéristiques particulières, avec pour fait générateur le moment de sortie. Les enquêtes IVA/IPA (Depp) et celles du SIES permettent de répondre à des obligations légales et de réaliser des analyses fines par formation. Le Cereq permet, *via* l'enquête Génération, de relier les diplômés et l'insertion professionnelle offrant des données de cadrage qui couvrent l'ensemble des formations. Des extensions régionales peuvent s'y ajouter. Nous avons là un dispositif cohérent en matière de suivi de l'insertion professionnelle. On a l'impression que le dispositif EVA, qui ne repose pas sur le même fait générateur, ne relève pas du même champ ni des mêmes objectifs, puisqu'il est focalisé sur l'entrée dans la vie adulte. Ce sujet, plus large que l'emploi, est intéressant mais dès lors, deux questions peuvent se poser : l'équilibre des questions mérite-t-il de donner beaucoup de place à l'insertion professionnelle, par rapport aux autres sujets ? Par ailleurs, ne faudrait-il pas demander à l'INJEP de prendre en charge le financement de ce dispositif, plutôt qu'à l'Insee ? Si le service qui produit les données dispose de chargés d'études, peut-être l'enquête sera-t-elle beaucoup plus utilisée qu'actuellement. En l'espèce, le dispositif a déjà existé et je n'ai pas vu de nombreuses publications en découler.

Chloé TAVAN

À certains égards, je partage plusieurs des interrogations que vous avez formulées, notamment quant à la complémentarité entre les sources. Ce sont des questions que je me suis moi-même posées en découvrant le dispositif. Il faut maintenant lui donner toutes ses chances et maximiser ses potentialités.

Nous n'avons réalisé qu'une première exploitation en coupe et d'assez nombreuses questions restent à explorer quant aux potentialités d'exploitation de cette source. La question demeure donc, à mes yeux, largement ouverte.

Il s'agissait de la deuxième édition. La première s'était heurtée à un certain nombre de difficultés, notamment en termes de taux de réponse et d'attrition. Maintenant que nous sommes en phase de collecte, nous nous efforçons de faire en sorte que l'attrition soit minimale. En termes de valorisation de la précédente enquête, plusieurs études avaient été produites, notamment un article dans *Economie et Statistique* et un *Insee Première*. On ne peut pas dire que rien n'a été fait. La plus-value que je perçois porte sur la richesse des informations sur le parcours scolaire.

Cédric AFSA, Depp

Seul le panel peut étudier finement les processus de décrochage scolaire. C'est lui qui montre notamment que la moitié des décrochages des jeunes s'explique par le niveau obtenu à la fin du premier degré. La poursuite du panel par EVA permet également de constater les rendements à long terme de l'éducation.

Par ailleurs, si la précédente édition a été peu exploitée, c'est en raison d'un problème de transmission de témoin : l'Insee a pris la suite du panel plusieurs années après la sortie des premiers sortants. Il s'agit donc d'un échantillon totalement biaisé. C'est aussi la raison pour laquelle l'article d'Economie & Statistiques s'est focalisé sur les BTS, qui avaient bien été pris en compte par EVA.

Isabelle KABLA-LANGLOIS

Le dispositif EVA est tripartite (Insee, Depp et Sies). Il est coûteux pour ces trois acteurs mais la coordination de ces trois dispositifs a beaucoup de valeur. Comparer des étudiants en BTS qui s'arrêtent après la première année ou après la deuxième année (avec ou sans diplôme) et mesurer leur insertion à un et trois ans, comme c'est fait dans cet article, a beaucoup de valeur.

Geoffrey LEFEBVRE, Injep

J'ai été le premier surpris, en découvrant ce dispositif, de constater que nous n'étions pas plus proactifs à ce sujet. Nous pourrions envisager une participation et échanger à l'avenir à ce sujet.

.VII PROPOSITION D'AVIS

Isabelle ANXIONNAZ, Cnis

Nous vous proposons le projet d'avis suivant, relatif au point IV de l'ordre du jour (concernant les parcours d'insertion professionnelle des jeunes) :

La commission souligne la cohérence du système d'information statistique sur l'insertion professionnelle des jeunes. Les différentes sources assurent une bonne complémentarité des données fournies : les enquêtes Génération, le dispositif Entrée dans la vie adulte (EVA) adossé au panel de la Depp, l'enquête Emploi.

Le travail collaboratif des différents producteurs de ce système d'information (Céreq, Insee, Sies, Depp) est le garant d'une production et d'une diffusion harmonisées et complémentaires des données et constitue un élément favorable à la pérennisation du système d'information.

En particulier, concernant le public spécifique des apprentis, la mobilisation des sources existantes, l'une avant l'insertion grâce au recensement des apprentis en formation au 31 décembre par la Depp, et l'autre sur les entrées en contrat par la Dares, illustre l'éclairage complémentaire qui peut être apporté. Par ailleurs, la création en 2015 de l'identifiant unique national pour chaque élève, étudiant ou apprenti devrait contribuer à une meilleure observation en évitant les doubles comptes et en améliorant les bases des jeunes à interroger pour l'enquête sur l'insertion professionnelle des apprentis (IPA).

L'insertion professionnelle des jeunes en alternance est appréhendée par une enquête de la Dares sur les sortants des contrats de professionnalisation.

L'insertion professionnelle des diplômés de l'université est suivie par les enquêtes sur l'insertion professionnelle à l'université coordonnées par le Sies.

La commission observe que les bases de données issues d'appariements entre sources sur l'emploi et la formation se structurent (à l'image du dispositif de la Dares sur les politiques de l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes : la base Trajam). Elle encourage ces initiatives et souhaite que des panels se constituent transversalement sur les trajectoires scolaires et de début de carrière.

La commission insiste en particulier sur la possibilité de suivre les jeunes en difficulté d'insertion.

Isabelle KABLA-LANGLOIS

Le dispositif EVA est effectivement adossé au panel de la Depp. Pour les jeunes (de plus en plus nombreux, et désormais majoritaires) qui poursuivent leur enseignement supérieur, le dispositif EVA est adossé à la poursuite du panel Depp, qui est le panel SIES. Cela me semble important à préciser.

Cette modification est adoptée.

Christophe BARRET

Le projet d'avis indique par ailleurs que l'identifiant unique national permettrait une meilleure observation, en se limitant à l'insertion des apprentis. Je pense que c'est plus général que cela. Même pour l'enquête Génération, cela peut aussi apporter des améliorations à la qualité de la base de sondage constituée partir de données de la Depp et du SIES.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Nous pourrions en effet éviter de focaliser cette mention sur les apprentis.

Isabelle KABLA-LANGLOIS

Cela dit, cet identifiant unique existe déjà dans l'enseignement supérieur.

Isabelle ANXIONNAZ

Nous pouvons en faire un paragraphe spécifique.

Mathilde GAINI

Il pourrait être logique de supprimer « avant l'insertion » dans la phrase « *l'une avant l'insertion, grâce au recensement des apprentis en formation au 31 décembre par la Depp (...)* ».

Isabelle ANXIONNAZ

Effectivement.

Valentine HENRARD

Je ne suis pas sûre de comprendre le sens de la phrase « *et souhaitent que des panels se constituent transversalement sur les trajectoires scolaires* ».

Isabelle ANXIONNAZ

Nous rapprochons des panels portant d'une part sur les trajectoires scolaires et d'autre part sur les débuts de carrière.

Valentine HENRARD

Nous pourrions indiquer « encourager l'initiative d'appariements... ».

Jean-Christophe SCIBERRAS

Nous pouvons l'écrire comme cela en effet.

Le projet d'avis ainsi amendé est adopté par la commission.

.VIII CONCLUSION

Jean-François SCIBERRAS

Je vous remercie pour votre contribution et votre patience. Merci beaucoup.

La séance est levée à 12 heures 45.

La prochaine réunion (qui sera une réunion conjointe avec la commission « services publics et services aux publics ») aura lieu le 3 mai 2017.

AVIS ÉMIS EN COMMISSION

Avis n° 1

La commission souligne la cohérence du système d'information statistique sur l'insertion professionnelle des jeunes. Les différentes sources assurent une bonne complémentarité des données fournies : les enquêtes Génération, le dispositif Entrée dans la vie adulte (EVA), l'enquête Emploi.

Le travail collaboratif des différents producteurs de ce système d'information (Céreq, Insee, Sies, Depp) est le garant d'une production et d'une diffusion harmonisées et complémentaires des données et constitue un élément favorable à la pérennisation du système d'information.

Concernant le public spécifique des apprentis, la mobilisation des sources existantes, l'une grâce au recensement des apprentis en formation au 31 décembre par la Depp, et l'autre sur les entrées en contrat par la Dares, illustre l'éclairage complémentaire qui peut être apporté.

L'insertion professionnelle des jeunes en alternance est appréhendée par une enquête de la Dares sur les sortants des contrats de professionnalisation.

L'insertion professionnelle des diplômés de l'université est suivie par les enquêtes sur l'insertion professionnelle à l'université coordonnées par le Sies.

Par ailleurs, la création en 2015 de l'identifiant unique national pour chaque élève, étudiant ou apprenti devrait contribuer à une meilleure observation en évitant les doubles comptes et en améliorant les bases des jeunes à interroger pour l'ensemble des enquêtes sur l'insertion professionnelle.

La commission observe que les bases de données issues d'appariements entre sources sur l'emploi et la formation se structurent (à l'image du dispositif de la Dares sur les politiques de l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes : la base Trajam). Elle encourage les initiatives d'appariement entre les panels et les sources administratives pour observer les trajectoires scolaires et de début de carrière.

La commission insiste en particulier sur la possibilité de suivre les jeunes en difficulté d'insertion.

[Réf. Avis n°6 moyen terme, Commission Emploi qualification et revenus du travail, sur les parcours professionnels.](#)

LISTE DES DOCUMENTS

Documents préparatoires

- [Projets d'enquêtes pour avis d'opportunité](#)
- [Emploi, qualifications et revenus du travail - Programme statistique 2018](#)
- [Insee Première N° 1633 - Février 2017 - Dispositif Eva](#)
- [Enquête 2016 auprès de la Génération 2013 : Pas d'amélioration de l'insertion professionnelle pour les non-diplômés - Cereq](#)

Documents complémentaires

- [Présentation des réflexions du groupe de consultation sur les DEFM - Diaporama](#)
- [Présentation du projet de rénovation des enquêtes Génération - Céreq- Diaporama](#)
- [Modules ad hoc 2019 et 2020 adossé à l'enquête emploi - Insee - Diaporama](#)
- [Enquête bénéficiaires de l'expérimentation territoires 0 chômeurs de longue durée - Dares - Diaporama](#)
- [Présentation du programme de travail 2018 du SSP - Diaporama](#)
- [Présentation du projet de rénovation de la PCS - Diaporama](#)
- [Parcours d'insertion professionnelle des jeunes - Présentation du SIES - Diaporama](#)
- [Parcours d'insertion professionnelle des jeunes - Présentation de l'Insee - Diaporama](#)
- [Parcours d'insertion professionnelle des jeunes - Présentation de la Dares et de la Depp - Diaporama](#)
- [Parcours d'insertion professionnelle des jeunes - Présentation du Céreq - Diaporama](#)

AVIS D'OPPORTUNITÉ ET AVIS « 7BIS »

Avis d'opportunité d'enquête

- Module *ad hoc* sur l'organisation du travail et l'aménagement du temps de travail Module complémentaire à l'enquête Emploi 2019
- Module *ad hoc* sur les accidents du travail et autres problèmes de santé liés au travail. Module complémentaire à l'enquête Emploi 2020
- Enquête auprès des bénéficiaires de l'expérimentation Territoires 0 chômeurs de longue durée, des résidents des territoires et d'une population témoin



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Module ad hoc sur l'organisation du travail et l'aménagement du temps de travail. Module complémentaire à l'enquête Emploi 2019

Type d'opportunité : Réédition d'enquête déjà réalisée

Périodicité : rythme irrégulier

Demandeurs : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS) - Département de l'emploi et des revenus d'activité (Dera), division Emploi.

Au cours de sa réunion du 9 novembre 2017, la commission « Emploi, Qualification et Revenus du travail » a examiné le projet de module ad hoc à l'enquête Emploi de 2019 portant sur l'organisation du travail et l'aménagement du temps de travail.

Le module ad hoc 2019 de l'enquête Emploi s'inscrit dans le dispositif européen des modules ad hoc de la *labor force survey* (LFS). Le règlement délégué (UE 2016/1851) prévoit le programme des modules ad hoc pour les années 2019 à 2021. Le module sur l'organisation du travail et l'aménagement du temps de travail prévu en 2019 et ses sous-modules y sont détaillés. La liste des variables (dont le nombre est limité à 11 par règlement) et le modèle de questionnaire ont été finalisés par le LAMAS (groupe de travail d'Eurostat) en juin 2017. Le règlement d'exécution (UE) de la Commission devrait être adopté d'ici fin 2017.

Pour évaluer le progrès vers les objectifs de la Stratégie Europe 2020, il est nécessaire de disposer de statistiques européennes complètes et comparables entre pays. La stratégie européenne pour l'emploi et les lignes directrices pour l'emploi ont souligné, dans le contexte des débats sur la « flexicurité », le besoin pour les entreprises et les travailleurs en Europe de disposer d'une plus grande adaptabilité. Le second chapitre du socle européen des droits sociaux (« conditions de travail équitables ») invoque les principes d'emploi sûr et adaptable (principe 5), d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (principe 9) et d'environnement de travail sain (principe 10). La mise en œuvre de ces différents objectifs suscite le besoin de statistiques adaptées.

L'objectif général du module ad hoc est donc de mieux comprendre la flexibilité au travail et son impact sur la conciliation entre le temps professionnel et le temps personnel. Trois thèmes y sont questionnés :

3. Le premier concerne la flexibilité horaire au travail, flexibilité au bénéfice des personnes en emploi ou qui est demandée d'elles. Ces personnes peuvent-elles déterminer leurs heures de travail ?
Peuvent-elles s'absenter ou prendre des jours de congé avec peu d'anticipation ? doivent-elles être disponibles pour leur travail pendant leurs heures de loisirs ?

4. Le second thème porte sur l'organisation du travail : les heures réalisées sont-elles contrôlées, et comment ? Les personnes sont-elles exposées à des situations de travail en urgence ? De quelle autonomie disposent les personnes quant au contenu et à l'ordre des tâches qu'elles doivent effectuer ?
5. Enfin, le troisième thème porte sur le lieu de travail et le temps de trajet. Quel est le lieu de travail principal et combien de temps faut-il pour s'y rendre ? L'enquêté change-t-il de lieu de travail ? Avec quelle fréquence ?

Le champ couvert par le module ad hoc est le même champ que celui de l'enquête Emploi, à savoir les logements ordinaires utilisés à usage de résidence principale en France (hors Mayotte). Plus précisément, le champ est constitué des personnes en emploi, qu'elles soient salariées ou à leur compte. Les unités enquêtées sont des ménages et, à l'intérieur de ces ménages, les personnes en emploi âgées de 15 ans ou plus, ce qui représente environ 33 000 personnes sur un an (effectif non pondéré).

L'échantillon du module ad hoc un sous-échantillon de l'enquête Emploi : il est constitué des ménages du sixième sortant de l'enquête Emploi.

La collecte aura lieu en continu sur toute l'année 2019. Les modalités de la collecte sont les mêmes que pour l'enquête Emploi en dernière interrogation : face-à-face (Capi), avec possibilité de réponse par un tiers (« proxy »). Le temps de réponse moyen devrait être inférieur à 10 minutes par personne répondante.

Le questionnaire, qui répond à des exigences européennes, a été préparé et décidé dans le cadre d'un groupe de travail européen, auquel l'Insee a participé. En raison du caractère contraint de l'exercice et du nombre limité de questions, aucune instance de concertation nationale n'a été mise en place, même si des consultations ponctuelles ont pu avoir lieu.

La mise en œuvre du module (organisation des tests, formation des enquêteurs, suivi du déroulement de la collecte...) est préparée et suivie par des comités de suivi, qui réunissent les différents acteurs de l'Insee concernés.

Il est prévu de diffuser à la fois les données détaillées du module, ainsi que des analyses qui en sont issues, *via* des supports de publication Insee au cours du deuxième semestre 2020. Il n'est pas prévu de retour spécifique aux enquêtés, mais les publications issues de l'enquête seront accessibles à tous *via* le site internet de l'Insee.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à ce module. L'opportunité est accordée pour l'année 2019.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Module ad hoc sur les accidents du travail et autres problèmes de santé liés au travail. Module complémentaire à l'enquête Emploi 2020

Type d'opportunité : Réédition d'enquête déjà réalisée

Périodicité : rythme irrégulier

Demandeurs : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS) - Département de l'emploi et des revenus d'activité (Dera), division Emploi.

Au cours de sa réunion du 9 novembre 2017, la commission « Emploi, Qualification et Revenus du travail » a examiné le projet de module ad hoc à l'enquête Emploi de 2020 portant sur les accidents du travail et autres problèmes de santé liés au travail.

Le module ad hoc 2020 de l'enquête Emploi s'inscrit dans le dispositif européen des modules ad hoc de la *labor force survey* (LFS). Le règlement délégué (UE 2016/1851) prévoit le programme des modules ad hoc pour les années 2019 à 2021. Le module sur accidents du travail et autres problèmes de santé liés au travail prévu en 2020 et ses sous-modules y sont détaillés. La liste des variables et le modèle de questionnaire doivent être repris sans modification du module 2013. Le règlement sera normalement adopté en 2018.

Le module répond à des objectifs politiques de la Commission Européenne. Dans sa communication relative à un cadre stratégique de l'Union européenne en matière de santé et de sécurité au travail (2014-2020), la Commission a souligné qu'il était essentiel d'améliorer la collecte de données statistiques sur les accidents et les maladies liés au travail, les expositions professionnelles et la mauvaise santé liée au travail. Par ailleurs, la Commission doit communiquer, à intervalles réguliers, les résultats de l'application de la Directive 89/391/CEE du Conseil, du 12 juin 1989, concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail.

Un nouveau module ad hoc sur les accidents du travail et les problèmes de santé liés au travail devrait permettre de comparer les données administratives communiquées par les États membres dans le cadre des projets ESAW (European Statistics At Work) et EODS (European Occupational Diseases Statistics) avec la situation des personnes sur le marché de l'emploi et de collecter des données sur les problèmes de santé liés au travail. Il devrait en outre fournir des informations sur l'exposition professionnelle à des facteurs de risque pour la santé physique et mentale.

Plus spécifiquement, le module porte sur trois thèmes. Le premier sous-module concerne les accidents du travail et vise à identifier les accidents survenus, leur type et leur impact en termes de jours de travail perdus et de handicap. Le second sous-module vise à identifier les problèmes de santé (physique ou mentale) causés ou aggravés par le travail, leur type et leur impact. Le troisième sous-module porte sur les facteurs de risque de santé auxquels sont exposés les enquêtés.

Le module ad hoc porte sur le même champ que l'enquête Emploi, à savoir les logements ordinaires utilisés à usage de résidence principale en France (hors Mayotte). Plus précisément, le champ du module est constitué des personnes de 15 ans ou plus en emploi pendant la semaine de référence ou ayant déjà été en emploi. Cela représente environ 61 000 personnes sur un an, dans environ 37 000 logements (effectif non pondéré).

Les modalités de la collecte sont les mêmes que pour l'enquête Emploi en dernière interrogation : en face-à-face (Capi), avec possibilité de réponse par un tiers (« proxy »). La collecte aura lieu en continu sur toute l'année 2020. Le temps de réponse moyen devrait être inférieur à 5 minutes par personne répondante.

Le questionnaire, qui répond à des exigences européennes, a été élaboré par des groupes de travail européens au fil des différentes éditions du module. Pour l'édition 2020, il a été décidé de reconduire le contenu de l'édition 2013. En raison du caractère contraint de l'exercice et du nombre limité de questions (11 variables imposées par Eurostat), aucune instance de concertation nationale n'est prévue.

La mise en œuvre du module (organisation des tests, formation des enquêteurs, suivi du déroulement de la collecte...) est préparée et suivie par des comités de suivi, qui réunissent les différents acteurs de l'Insee concernés.

Il est prévu de diffuser à la fois les données détaillées du module, ainsi que des analyses qui en sont issues, *via* des supports de publication Insee au cours du deuxième semestre 2021. Il n'est pas prévu de retour spécifique aux enquêtés, mais les publications issues de l'enquête seront accessibles à tous *via* le site internet de l'Insee.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à ce module. L'opportunité est accordée pour l'année 2020.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête auprès des bénéficiaires de l'expérimentation territoires 0 chômeur de longue durée, des résidents des territoires et d'une population témoin

Type d'opportunité : Enquête nouvelle

Périodicité : ponctuelle

Demandeurs : Département « Politiques d'emploi », sous-direction du « Suivi et de l'évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle ». Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)

Au cours de sa réunion du 9 novembre 2017, la commission « Emploi, Qualification et Revenus du travail » a examiné le projet d'enquête auprès des bénéficiaires de l'expérimentation territoires 0 chômeur de longue durée, des résidents des territoires et d'une population témoin.

L'enquête s'inscrit dans le cadre de l'évaluation de l'expérimentation Territoires 0 chômeur de longue durée, prévue par la loi n° 2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée. Selon le décret n° 2016-1027 du 27 juillet 2016 : « *l'évaluation mesure les effets de l'expérimentation sur la situation globale des territoires en matière d'emploi, de qualité de vie, d'inégalités et de développement durable. En particulier, elle s'attache à déterminer l'impact de l'expérimentation sur ces différents aspects, en comparant l'évolution constatée sur ces dimensions par rapport à une situation où l'expérimentation n'aurait pas été mise en place. Elle utilise à cette fin tous les instruments d'observation adaptés de nature quantitative ou qualitative.* »

L'enquête est réalisée à la demande du comité scientifique responsable de l'évaluation.

L'enquête vise à compléter les données collectées par le fonds sur les bénéficiaires et à collecter des données sur une population témoin pour ainsi mesurer l'impact du dispositif sur différentes dimensions. Elle vise aussi à obtenir des données sur les résidents des territoires et sur des résidents de territoires témoins afin de mesurer l'impact sur l'ensemble du territoire.

Les deux objectifs de cette enquête sont de :

5. Compléter les données disponibles dans les fichiers administratifs pour analyser les trajectoires professionnelles et sociales des bénéficiaires et mesurer l'impact du dispositif sur celles-ci (emploi, bien être, santé, lien social) en les comparant à une population témoin.
6. Évaluer l'impact de l'expérimentation sur les résidents des territoires de l'expérimentation, en particulier leur cadre et qualité de vie.

Les principaux thèmes abordés par l'enquête seront les suivants : conditions de vie (bien être, santé, logement, situation financière, etc.) et cadre et qualité de vie.

L'enquête visera deux catégories de personnes : les bénéficiaires potentiels (des chômeurs de longue durée et des bénéficiaires du RSA) et les résidents âgés de plus de 18 ans.

Elle sera réalisée en France métropolitaine dans les 10 territoires pilotes et dans des territoires similaires en termes de chômage de longue durée, de niveaux de vie et de caractéristiques socio-démographiques (commune ou IRIS). Les unités enquêtées sont des individus pour les bénéficiaires potentiels et des ménages pour les résidents.

L'échantillon sera tiré dans les bénéficiaires potentiels et les résidents des territoires « témoins » et dans les 10 territoires « pilotes ». La base de sondage pour les résidents des territoires pilotes et témoins est la base de la taxe d'habitation. Les bases de sondage pour les bénéficiaires potentiels et leurs témoins sont le fichier historique de Pôle emploi et la base des bénéficiaires du RSA.

Plusieurs modes de collecte seront utilisés :

6. Pour les résidents, une collecte Internet sera privilégiée, qui sera éventuellement complétée par une collecte papier.
7. Pour les bénéficiaires potentiels la collecte internet / papier sera complétée par une collecte par téléphone. La population étant plus âgée et moins diplômée et le questionnaire envisagé plus long que pour les résidents, cela devrait permettre d'éviter des taux de réponse trop bas.

L'objectif est de pouvoir suivre la trajectoire des bénéficiaires et des territoires depuis leur entrée dans le dispositif et pendant toute l'expérimentation.

La collecte est prévue en trois vagues. La première vague aura lieu au premier trimestre 2018, quelques mois après l'entrée dans le dispositif. Deux ré-interrogations sont ensuite prévues en 2019 et en 2021.

Les témoins seront interrogés au même moment que les bénéficiaires. Il est primordial que la première vague ait lieu le plus tôt possible afin de pouvoir contrôler des différences initiales entre bénéficiaires et témoins et évaluer l'impact causal du dispositif.

Un conseil scientifique est mis en place depuis 2017. Il associe les principaux partenaires de la Dares (DGEFP, DREES, INSEE, CGET, Pôle Emploi) ainsi que six chercheurs (sociologues et économistes) spécialistes des questions d'insertion, de politiques territoriales ou d'évaluation.

Les premiers résultats seront produits en 2019 à la fin de la première vague d'enquête. Ils seront complétés par la suite au fur et à mesure du déroulement des vagues successives d'enquête. Les résultats de l'enquête seront aussi présentés dans le rapport d'évaluation de l'expérimentation attendu 4 ans après le début de l'expérimentation.

Les thèmes abordés porteront sur les trajectoires des bénéficiaires, leurs conditions de vie, la qualité de vie dans les territoires. Par ailleurs, des travaux d'évaluation de l'impact du dispositif donneront lieu à des publications dans les documents d'études de la Dares ainsi qu'à des présentations dans des colloques.

Enfin, le fichier documenté de l'enquête sera mis à la disposition des chercheurs ultérieurement sur Quetelet.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour quatre ans, et couvre les années 2018 à 2021 incluses.